

La perception des anglophones, des francophones et des Métis dans
La Liberté et le *St. Boniface Courier* / *Le Courier de Saint-Boniface*,
de 1970 à 1974

by

Michelle Keller

A Thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies
of the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements
for the degree of

MASTER OF ARTS

Department of French, Spanish and Italian
University of Manitoba
Winnipeg, Manitoba

Copyright © 2013 by Michelle Keller

Résumé

Pourquoi existe-t-il toujours une tendance chez les Franco-Manitobains à se définir comme une communauté homogène, en dépit d'un passé et d'un présent hétérogènes? Pour élucider cette question, nous remontons au début des années 1970 pour analyser le discours sur deux événements marquants dans l'histoire manitobaine: le centenaire du Manitoba et le début du Festival du Voyageur. Nous examinons tout particulièrement le discours sur les anglophones, les francophones et les Métis dans *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface* et à *La Bastringue*, pour mettre en lumière les raisons historiques et culturelles d'une évolution lente vers la reconnaissance d'un espace francophone diversifié. Notre analyse révèle que *La Liberté* cherche, au début des années 1970, à renouveler les relations avec les Québécois et à renforcer un festival « canadien-français » ou « franco-manitobain » au détriment d'un festival bilingue inspiré de l'héritage métis. À la lumière du 100^e anniversaire de *La Liberté*, nous nous demandons si ce journal est en mesure de contribuer à la redéfinition de la « communauté » franco-manitobaine pour assurer une francophonie manitobaine à long terme.

Remerciements

Je tiens à remercier le Professeur Dominique Laporte, mon directeur de mémoire, de m'avoir encouragée à poursuivre mes études à la maîtrise. Je lui suis fort reconnaissante de son enthousiasme pour mon sujet et de ses conseils au cours de mon cheminement au deuxième cycle. Je remercie aussi les autres membres de mon jury, le Professeur Étienne-Marie Lassi (Université du Manitoba) et le Professeur Luc Côté (Université de Saint-Boniface), de leur lecture de mon mémoire et de leurs commentaires.

Je suis également reconnaissante à Julie Reid, Gilles Lesage et Monique Gravel de leur accueil et de leur aide au Centre du patrimoine de la Société historique de Saint-Boniface.

Cette recherche a été financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (Bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier – maîtrise), par le Gouvernement du Manitoba (Manitoba Graduate Scholarship), par le Conseil de la vie française en Amérique (Bourse de recherche à la maîtrise) et par le Département de français, espagnol et italien (Marcel Richard Graduate Award, Margaret R. Pope Scholarship, Marcus and Emilie Sumi Denney Scholarship). Je reconnais aussi l'appui financier de la Faculty of Graduate Studies (Graduate Student Travel Award) et de la Graduate Students' Association (Conference Grant).

Je remercie ma famille, et surtout mes parents, Alicja et Krzysztof Keller, de tout leur appui dans ce parcours.

Table des matières

Résumé	i
Remerciements	ii
Table des matières	iii
Introduction	1
Chapitre 1: Les discours journalistiques sur les anglophones, les francophones et les Métis à l'occasion du Festival du Voyageur et du centenaire du Manitoba	8
Chapitre 2: Les discours journalistiques sur les anglophones et les francophones à l'occasion du Festival du Voyageur, de 1971 à 1974	27
Chapitre 3: Les discours journalistiques sur les Métis à l'occasion du Festival du Voyageur, de 1971 à 1974	43
Conclusion	54
Bibliographie	57

Introduction

Quand la Société franco-manitobaine (SFM), porte-parole des francophones au Manitoba depuis plus de quarante ans, propose en 2001 d'« agrandir l'espace francophone, »¹ elle signale le début d'une pleine reconnaissance de l'hétérogénéité de la francophonie en milieu minoritaire. Rappelons que la francophonie au Manitoba a des origines dans la nation métisse au 19^e siècle, qualifiée par Gratien Allaire de « première francophonie de l'Ouest » (166).² Dès le départ, la francophonie est plurielle, car la nation métisse est issue des unions entre les voyageurs français et les Amérindiennes au 18^e siècle. Vers la fin du 19^e siècle et au début du suivant, le peuplement francophone fait du Manitoba français un espace encore plus diversifié. Les immigrants européens, s'installant surtout autour de Saint-Boniface, au sud-est et au sud-ouest de la province, viennent de la France, de la Belgique, de la Suisse et de l'Allemagne (l'Alsace et la Lorraine) (173-174). En même temps, il y a une migration de Canadiens français de l'Est du Canada, du Midwest et de la Nouvelle-Angleterre (174).

Aujourd'hui, la francophonie manitobaine s'élargit encore. Depuis sa création, le Programme d'immersion française au Manitoba, auquel étaient inscrits environ 18 500 étudiants en septembre 2009, a évolué pour permettre principalement aux jeunes anglophones d'étudier en français, de la maternelle jusqu'à la fin du secondaire (« A Guide, » edu.gov.mb.ca). Ce parcours donne ensuite la possibilité de poursuivre ses études en français au niveau postsecondaire, ce que choisissent de faire un nombre important d'étudiants. En fait, un étudiant sur cinq inscrit au Collège universitaire de Saint-Boniface³ au Manitoba pour l'année scolaire 2009-2010 faisait ses études secondaires en immersion française (« Recrutement, » ustboniface.mb.ca).

¹ Nous nous référons au document *Agrandir l'espace francophone au Manitoba: Toile de fond commune 2001-2050*, que nous avons demandé à la Société franco-manitobaine par courriel le 2 avril 2011.

² Sur la question de l'hétérogénéité francophone au Manitoba, voir aussi Fauchon 109-124.

³ Depuis 2011, cette institution porte le nom de l'Université de Saint-Boniface.

Depuis les années 1970, le Manitoba français se caractérise d'ailleurs par une croissance importante des unions interculturelles, dites exogames. Entre le recensement de 1971 et celui de 1981, le nombre d'unions interculturelles parmi les jeunes Franco-Manitobains de 15 à 24 ans a augmenté d'au moins 5%, ce qui a élevé le taux de mariages mixtes à plus de 50% (Castonguay, « Exogamie et anglicisation » 21-31; cité par Castonguay, « Le déclin des populations » 147-153). Par ailleurs, les partenaires anglophones sont devenus une composante de plus en plus significative de l'espace francophone, surtout en raison de la diminution de francophones de langue maternelle au Manitoba (« Tableau 2.1, » statcan.gc.ca). Ainsi, l'espace francophone au Manitoba se diversifie de plus en plus grâce aux anglophones de couples interculturels qui s'y intègrent et appuient son développement.

Bref, il est incontestable que la francophonie manitobaine est en évolution constante en raison d'une population diversifiée où les francophones nés au Manitoba côtoient d'autres francophones, des anglophones et des Métis. En effet, « [c]ette relation avec l'*autre*, cette redéfinition périodique de l'*autre*, constitue l'un des principaux ingrédients de la francophonie de l'Ouest, entraînant chez elle un ajustement continu » (Allaire 163). La SFM en reconnaît l'importance dans l'épanouissement de la francophonie en milieu minoritaire au Manitoba, mais la présence d'anglophones et de Métis au Manitoba français pose un défi auquel les Franco-Manitobains n'ont pas pu répondre auparavant: une pleine reconnaissance de l'espace hétérogène francophone au Manitoba. Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour une institution comme la SFM pour mobiliser les Franco-Manitobains en vue d'une reconnaissance de la pluralité francophone? Pourquoi existe-t-il un malaise identitaire chez les Franco-Manitobains et dans leurs institutions?

Des raisons politiques peuvent expliquer la tendance des Franco-Manitobains à ne pas s'ouvrir sur l'Autre, et notamment les anglophones et les Métis. Au tournant du 20^e siècle, les gouvernements provincial et fédéral défavorisent la bonne entente entre anglophones, francophones et Métis au Manitoba. En 1890, seulement vingt ans après la fondation d'un Manitoba officiellement bilingue (français et anglais) en vertu de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, le gouvernement libéral de Greenway abolit le français comme langue officielle de la province, une décision que la Cour Suprême du Canada déclarera *ultra vires* à la fin des années 1970 à l'issue de l'affaire Forest (Blay, *L'Article 23* 121-128). Au cours de cette même année, le gouvernement de Greenway abolit les écoles confessionnelles du système scolaire au Manitoba. L'entente Laurier-Greenway redonne, en partie, leurs droits aux francophones catholiques en 1896, mais en 1916, la langue d'instruction dans les écoles devient uniquement l'anglais en vertu de la Loi Thornton. C'est dans ce contexte désavantageux pour la langue française et la religion catholique que se manifeste un désaccord entre l'Association d'Éducation des Canadiens français du Manitoba (AÉCFM) et l'Union nationale métisse de Saint-Joseph du Manitoba au sujet de J. P. Dumas, qui veut se battre contre la Loi Thornton et rétablir le français comme langue officielle de la province. Plutôt que de se rallier à Dumas, à l'Union et aux Métis, l'AÉCFM se dissocie d'eux, ce qui mène à des accusations de racisme contre cette dernière (Lussier, « Les rapports » 75-78; « Introduction » xix-xxi).

C'est dans ce contexte que l'hebdomadaire *La Liberté* est fondé en 1913 par Monseigneur Adélarde Langevin, archevêque de Saint-Boniface.⁴ Sa devise « Dieu et mon droit »

⁴ Le journal se voulait indépendant de tout parti politique, contrairement aux journaux de langue française déjà établis dans la province, tels *Le Manitoba*, *Le Soleil de L'Ouest* et *La Petite Feuille de Saint-Boniface* (Lafontant 269). Il fut l'un des premiers médias de langue française disponibles au Manitoba, avant la création française de la station de radio CKSB en 1946 et du poste de télévision CBWFT en 1960.

(et plus tard « Notre foi, notre langue » lors de la fusion,⁵ en 1941, avec le *Patriote de l'Ouest* de la Saskatchewan), reflétait sa mission de « promouvoir et défendre ‘la cause française et catholique’ » (Pénisson 66) et faisait écho à celle d’Henri Bourassa, « La Langue, gardienne de la foi. »⁶ La mission franco-catholique du journal s’effectue aux côtés de l’Association d’Éducation des Canadiens français du Manitoba (AÉCFM) par la publication, par exemple, des résultats des concours de français de cette dernière à partir de 1923 (« Histoire, » shsb.mb.ca), et plus tard de l’Association catholique franco-canadienne (ACFC) de la Saskatchewan (Dubé 41).

Après plus de cinquante ans de publication sous une devise franco-catholique, *La Liberté et le Patriote* fait « du reportage honnête et objectif de l’actualité manitobaine » à partir de 1971 (Pénisson 275). Cette transformation a lieu à la suite de changements aux niveaux communautaire et journalistique. En décembre 1968, l’AÉCFM devient la Société franco-manitobaine (SFM) en réponse à la volonté d’un certain nombre de francophones d’avoir un organisme qui gère non seulement le dossier scolaire, mais aussi les dossiers sociaux, culturels, politiques et économiques (Blay, *L’Article* 23 78-79). Quelques années plus tard, les Oblats de Marie Immaculée, qui furent les seuls actionnaires du journal jusqu’en 1970, cèdent pour laisser la place à la SFM et à l’Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan entre 1970 et 1971. Depuis septembre 1971, la SFM est le seul actionnaire de Presse-Ouest Limitée et ainsi de *La Liberté* (Dubé 72).

Sous cet éclairage contextuel, nous analyserons la perception de l’anglophone, du francophone et du Métis au début des années 1970. Cette période correspond à deux événements médiatisés et importants dans l’histoire manitobaine: le centenaire du Manitoba et les premières

⁵ En 1970, Jean-Paul Aubry, rédacteur de *La Liberté et le Patriote*, publie un article dans le journal pour exprimer son désaccord sur l’utilisation du mot « fusion » ou « mariage. » Il préfère que l’on emploie l’expression « prise de succession des affaires » quand l’on parle de l’histoire des deux journaux. (« Une information inexacte » 18 mars 1970: 2).

⁶ Titre d’un ouvrage de Bourassa publié en 1918 par la Bibliothèque de l’Action française.

années du Festival du Voyageur. Elle nous permet aussi de faire une comparaison entre *La Liberté*, l'objet principal de notre étude, et deux autres journaux et périodiques: le *St. Boniface Courier / Le Courier de Saint-Boniface* et *La Bastringue*. Le *St. Boniface Courier / Le Courier de Saint-Boniface* compte parmi les journaux bilingues du Manitoba.⁷ Il est publié en même temps que *La Liberté et le Patriote* de 1964 à 1976 et comprend normalement l'équivalent d'une ou de deux pages en français, rédigées par une rédaction indépendante dirigée au départ par Raymond Hébert et plus tard par Rossel Vien. De son côté, *La Bastringue* était le bulletin informatif et publicitaire des Gais Manitobains, l'ancien nom porté par l'Ensemble folklorique de la Rivière Rouge. Il a été lancé en 1973 par Raymond Lemoine, un des jeunes membres des Gais Manitobains à l'époque. Une comparaison, d'une part, entre *La Liberté et le Patriote*, qui s'adressait à un lectorat francophone, et le *St. Boniface Courier / Le Courier de Saint-Boniface*, qui communiquait les nouvelles de Saint-Boniface⁸ à des lecteurs anglophones et francophones, et, d'autre part, entre *La Liberté et le Patriote* et *La Bastringue*, qui signalait la composante métisse des danses des Gais Manitobains, nous aidera à déterminer dans quelle mesure *La Liberté* tient des discours respectivement sur les anglophones, les francophones et les Métis de 1970 au cinquième anniversaire du Festival du Voyageur en 1974. De fait, la comparaison compte parmi les stratégies d'analyse du discours (Phillips et Jørgensen 148-152) pour étudier la perception journalistique de constructions identitaires. Selon Sophie Moirand, « 'mettre en texte' [...] ce qui se passe dans la réalité, implique une activité de perception [...] » (111), d'autant que, d'après Norman Fairclough, « [i]n any representation, you have to decide what to include and what to exclude, and what to 'foreground' and what to 'background' » (4). Ainsi, qu'est-ce

⁷ Signalons *La Petite Feuille de Saint-Boniface*, rédigée en joual et en flamand, *Le Démocrate*, rédigé en français, en anglais et en flamand, et *Le Fanal de Saint-Boniface*, rédigé en français et en flamand (Pénisson 273-274). Voir aussi *St. Boniface Courier* 4 mars 1970: 12.

⁸ En 1964, le *St. Boniface Courier / Le Courier de Saint-Boniface* dessert la ville de Saint-Boniface et ses quartiers résidentiels: Norwood, Windsor Park et Niakwa Park.

que *La Liberté*, comparé aux autres journaux à l'étude, choisira d'inclure dans son discours à l'occasion du centenaire du Manitoba et du Festival du Voyageur? Notre but n'est pas de documenter l'histoire du Festival ni celle du Manitoba français en général, mais plutôt d'analyser « les choix »⁹ effectués par les journaux étudiés à l'occasion d'événements déterminants et susceptibles d'expliquer une certaine tendance chez les Franco-Manitobains et dans leurs institutions actuelles à se replier sur soi, plutôt que de s'ouvrir sur l'Autre. En reculant dans le temps et en examinant le discours d'une institution francophone importante au Manitoba comme *La Liberté*, nous espérons être en mesure d'élucider le défi identitaire qui se pose actuellement aux Franco-Manitobains.¹⁰

Dans un premier temps (Chapitre 1), nous examinerons la perception des anglophones, des francophones et des Métis à l'occasion du premier Festival du Voyageur et du centenaire du Manitoba en 1970 dans *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface*. Après avoir étudié les relations prédominantes entre Franco-Manitobains et Québécois dans le discours sur le Festival du Voyageur et les événements principalement francophones ayant marqué le centenaire du Manitoba, d'après notre corpus journalistique, nous examinerons davantage, dans un deuxième temps (Chapitre 2), les priorités de *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface*, au cours des quatre années suivantes du Festival du Voyageur, pour cibler les raisons pour lesquelles *La Liberté* ne tend pas à s'ouvrir sur les anglophones. Nous examinerons, dans un troisième temps (Chapitre 3), dans quelle mesure *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface* et à *La Bastringue*,

⁹ D'après Bernard Bocquel, « [l']essence du métier de journaliste se résume en un verbe: choisir. Constatment des choix s'imposent: choix de nouvelle, choix du traitement de la nouvelle, choix des informations contenues dans la nouvelle » (*Caricatures* 3).

¹⁰ Notre analyse porte, en principe, sur des numéros de janvier, février et mars de chaque année, soit environ un mois avant le Festival du Voyageur et un mois après, mais pour l'année du centenaire, notre analyse porte aussi sur des numéros de juillet, août, novembre et décembre.

intègre les Métis ou les Autochtones dans ses articles sur des composantes du Festival propices à leur participation ou à leur réhabilitation, comme la contribution des Gais Manitobains au Festival à partir de 1972.

Chapitre 1: Les discours journalistiques sur les anglophones, les francophones et les Métis à l'occasion du Festival du Voyageur et du centenaire du Manitoba

*Je ne sais pas encore quelle
aimable surprise
Me réservent ces jours digne-
ment préparés
En fin de février sous une froi-
de de bise [...]*

Manie Tobie, « Festival, »
Liberté et Patriote 18 février 1970: 7.

Afin de comprendre dans quelle mesure *La Liberté et le Patriote*¹¹ accorde une place aux anglophones, aux francophones et aux Métis au cours des années, nous examinerons d'abord les discours dont ils font l'objet dans ce journal en 1970 à l'occasion de deux événements historiques: d'une part, la première année du Festival du Voyageur à Saint-Boniface et, de l'autre, le centenaire du Manitoba, marqué par des fêtes à l'extérieur de Saint-Boniface, l'adoption du projet de loi 113 et la visite de la reine Elizabeth II. Comme ces deux événements médiatisés réunissent des anglophones, des francophones et des Métis, ils sont *a priori* propices à l'étude des relations entre ces trois éléments de la francophonie manitobaine. Tandis que le centenaire célèbre la province du Manitoba, fondée par le Métis Louis Riel en 1870, et le bilinguisme des Manitobains parlant anglais et français, le Festival, fondé par le Métis Georges Forest en 1969, commémore lui aussi la dualité linguistique du Manitoba, d'autant que son succès dans un milieu francophone minoritaire dépend aussi bien de la participation d'anglophones que de celle de francophones. D'ailleurs, Georges Forest « v[oulait] par le biais du Voyageur joindre les deux cultures prédominantes du Canada » (Blay, « Une étude du fait français » 161).

¹¹ *La Liberté et Le Patriote de l'Ouest* de la Saskatchewan sont fusionnés en avril 1941 pour former *La Liberté et le Patriote*. Le journal gardera ce titre jusqu'en septembre 1971.

Pour étudier d'abord la place des anglophones dans *La Liberté et le Patriote* de 1970, analysons le discours sur le bilinguisme et le biculturalisme à cette époque. Étant donné que le français reçoit seulement en 1969 une reconnaissance officielle de la part du gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les langues officielles, il ne faut pas croire que *La Liberté et le Patriote* donne du jour au lendemain une place aux anglophones ayant représenté une menace à la survie du français pendant plusieurs décennies. Pourtant, cette loi est une étape importante vers l'égalité des deux langues et cultures fondatrices du Canada; elle prépare le terrain pour d'autres lois linguistiques importantes, tel le projet de loi 113 au Manitoba, qui fera de l'anglais et du français les langues officielles d'instruction dans les écoles publiques. En replaçant *La Liberté et le Patriote* dans ce contexte, on peut supposer que si ce journal continue de percevoir l'anglais comme une menace, malgré les lois en faveur du français, il ne considérera pas les anglophones comme un des éléments essentiels de la francophonie en milieu minoritaire. En revanche, s'il commence dès 1970 à mettre le français sur le même pied d'égalité que l'anglais, il est plus probable qu'il perçoive favorablement les anglophones.

En 1970, le père Jean-Paul Aubry, qui, en tant que rédacteur « fait [de *La Liberté et le Patriote*] un journal d'opinions où la controverse a sa place » (Blay, *L'Article 23 77*), se lance dans une réflexion sur le bilinguisme à l'occasion de l'année inaugurale du Festival du Voyageur, de la visite de la reine Elizabeth II et de l'adoption du projet de loi 113. Dans son premier éditorial au sujet du Festival, il insiste sur l'importance d'en faire un événement bilingue: « Les organisateurs du festival ont donc tout à gagner à assurer à leur entreprise un caractère au moins aussi bilingue que l'a été celui du Voyageur d'autrefois » (14 janvier 1970: 2). Si cet appel au bilinguisme suppose *a priori* une présence égale du français et de l'anglais au Festival, la suite du discours exprime toutefois l'urgence d'y inclure « [l]a note culturelle

française » (2): « Les comités de publicité et autres doivent s’entourer dès maintenant de francophones maîtrisant parfaitement le français parlé afin de préparer des textes, des commentaires, de la musique et de la chanson qui soient typiquement canadien-français » (2). L’importance que le père Aubry accorde à la présence du français au Festival peut s’expliquer par le fait que le français n’a pas de statut officiel au Manitoba au moment où il en parle. Rappelons qu’il le perdit vingt ans après l’établissement de la constitution bilingue de la province en 1870 (*Act of Manitoba / Acte du Manitoba*).

Or le projet de loi sur le statut officiel du français dans les écoles publiques manitobaines, sous le gouvernement néo-démocrate d’Edward Schreyer, le 16 juillet 1970, inspire dans *La Liberté et le Patriote* un discours favorable à un partenariat entre francophones et anglophones. Plus d’une semaine avant l’adoption définitive de cet amendement à la loi scolaire manitobaine, le 16 juillet, soit un jour après le centième anniversaire de l’entrée du Manitoba dans la Confédération, le père Aubry exprime déjà son point de vue sur cet « événement historique » (8 juillet 1970: 4).

Plutôt que d’insister uniquement sur l’utilisation du français, comme il le fait pour le Festival du Voyageur, il met l’accent sur les deux langues officielles pour promouvoir un bilinguisme véritable:

Dorénavant [...] *le français et l’anglais* sont sur un pied d’égalité comme langues d’enseignement. Il appartient maintenant aux parents et à leurs représentants, les commissaires d’écoles, d’assurer enfin à leurs enfants tous les avantages inestimables que peut leur procurer une solide formation dans *l’une et l’autre langue officielle* du pays. (8 juillet 1970: 4) [Nous soulignons]

Le français et l’anglais apparaissent côte à côte dans son discours, tout comme ils sont censés l’être dans les écoles manitobaines.

Ce modèle plein d'espoir que donne le père Aubry ne se répercute pas partout dans le journal. Nous y trouvons, par exemple, accolée à l'éditorial du rédacteur, une lettre de Jean Hébert, président de l'Association des Universitaires du Collège de St-Boniface. Quoiqu'elle soit favorable à l'adoption du projet de loi 113, elle se caractérise par un ton défavorable à l'anglais:

Mais avec l'avènement du Bill 113, un grand pas est fait dans la bonne direction. Enfin nous pouvons, à l'intérieur du système d'écoles publiques, garantir la *survivance* du fait français. Car cette éducation en français pourra effectivement *contre-balancer* le fait que nous vivons dans un milieu anglais. (8 juillet 1970: 4) [Nous soulignons]

Rappelant les propos du père Aubry au sujet du Festival du Voyageur, ce discours insiste surtout sur l'inégalité entre les deux langues officielles du Canada.

Pour évaluer la réaction de *La Liberté et le Patriote* à l'adoption de cette loi, qui contribuera à rendre la province plus bilingue, comparons le journal du père Aubry au *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface*.¹² Ce journal ne touche pas à la question du bilinguisme scolaire au moment de l'adoption du projet de loi 113, mais il ne la passe pas pour autant sous silence en 1970. Le 9 décembre 1970, Rossel Vien, rédacteur du *Courrier de Saint-Boniface*, réplique à une lettre de Ken Woodley publiée dans le journal le 25 novembre 1970 en réaction contre l'éditorial de Vien, daté du 18 novembre, sur la question du bilinguisme scolaire. Le débat est déclenché quand Vien exprime son accord avec une proposition visant la transformation de quelques écoles de Saint-Boniface en des établissements exclusivement francophones: « Nous croyons qu'on devrait tenter un regroupement, malgré quelques heurts probables, et laissant à chacun le choix de l'école, anglaise ou française » (18 novembre 1970: 3). Une semaine plus tard, Ken Woodley, lecteur du journal bilingue et enseignant de français exprime son désaccord avec la position de Vien:

¹² Pour simplifier l'appellation du journal qui avait deux rédactions indépendantes, nous emploierons *St. Boniface Courier* pour désigner la section anglaise et *Le Courrier de Saint-Boniface* la section française.

We will no longer be producing young intelligent and understanding Canadians in whose hands our country will be skillfully guided in future years, but rather we will be breeding either Frenchmen or Englishmen with narrow outlooks and who could quite easily lead us back to the Plains of Abraham. (25 novembre 1970: 2)

Mis sur la défensive, Vien exprime l'opinion qui s'éloigne le plus du point de vue optimiste du père Aubry:

Il [M. Woodley] sait fort bien pourtant que les francophones ne risquent pas de perdre les sacrés avantages de l'anglais au Manitoba. Il sait que le bilinguisme scolaire n'est qu'un prétexte, qui sert aux anglophones à rester unilingues, en pratique, et aux francophones à s'assimiler. (9 décembre 1970: 11)

Plutôt que de « contre-balancer le fait que [les francophones du Manitoba] viv[ent] dans un milieu anglais », d'après Jean Hébert, et de « confirm[er] dans les faits la dualité des langues officielles » (8 juillet 1970: 4), d'après le père Aubry, le projet de loi 113 ne constitue par pour Vien la solution à la question de l'éducation en français au Manitoba, puisque l'anglais est toujours présent dans les écoles publiques et ailleurs. En effet, d'après une lectrice du journal bilingue et enseignante de français, « [l]a langue anglaise peut s'infiltrer partout sans effort [...] » (9 décembre 1970: 3). Quoique Madame Lemaire propose une école française que fréquenteraient éventuellement « des élèves non francophones réellement désireux de s'immerger dans une ambiance française » (3), elle favorise toujours des écoles séparées, à l'encontre du *St. Boniface Courier*. En effet, la rédaction anglaise rappelle à plusieurs reprises que l'interprétation du projet de loi 113 sera négociée autant par des anglophones que par des francophones: « To this effect, the [School] Board is planning a series of meetings at various schools in the division to ascertain the wishes of both, the English and French speaking population, concerning bilingual education » (18 novembre 1970: 1). En outre, dans un éditorial publié dans le même numéro que l'article de Vien défendant le besoin des écoles séparées, Art Davis constate que « [a] bilingual country needs bilingual institutions » (9 décembre 1970: 3).

Cela dit, est-ce que *La Liberté et le Patriote* est plus ouvert à l'anglais et au bilinguisme que le *St. Boniface Courier*? Déterminons-le en examinant le discours sur la visite de la reine Elizabeth II tenu respectivement dans *La Liberté et le Patriote*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface*.

Pour célébrer les cent ans d'existence du Manitoba dans la confédération canadienne, la famille royale, y compris la reine Elizabeth II, visite la province en juillet 1970. Cet événement relance la réflexion du père Aubry sur le bilinguisme au Manitoba, et particulièrement à Saint-Boniface, étant donné que les cérémonies principales ont lieu à Saint-Pierre-Jolys plutôt qu'à Saint-Boniface, malgré « son visage de capitale de la vie française dans les Plaines » (15 juillet 1970: 4):

Nous avons déjà souligné, il y a quelque temps, les efforts que le Conseil du Winnipeg métropolitain faisait pour respecter le caractère *supposément* français de St-Boniface. Pour quelle raison, on ne le sait trop, le Conseil de ville ne semble pas *s'empresse* à rendre bilingues les affiches ou panneaux qui sont de son ressort. (4) [Nous soulignons]

Tout comme celle d'organiser un festival bilingue, il existe une urgence à rendre la ville véritablement bilingue et à y confirmer la présence du français. Rappelons que le maire de Saint-Boniface en 1970, Edward Turner, n'était pas bilingue.¹³ Si le discours de la reine Elizabeth II, prononcé en français à Saint-Pierre, reçoit l'approbation du père Aubry dans *La Liberté et le Patriote*, son éditorial et le reste du journal sont centrés plus sur le français que sur le bilinguisme.

En effet, une semaine après la venue de la reine au Manitoba, le père Aubry fait réfléchir son lectorat sur « l'utilité d'une visite » (22 juillet 1970: 4), pour reprendre le titre de son

¹³ Edward Turner fut maire de Saint-Boniface de 1968 à 1971, jusqu'à l'annexion de Saint-Boniface au Grand Winnipeg, et succéda à Joseph-Philippe Guay, qui fut maire de la ville entre 1960 et 1968 (Goldsborough, « Memorable Manitobans » mhs.mb.ca).

éditorial. Malgré les millions de dollars dépensés pour cette visite, le père Aubry décide d'« être pragmatiste » [*sic*] et constate

[qu']^[i]Il semble bien que ce soit la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un monarque se soit adressé publiquement et officiellement *en français* à l'ouest d'Ottawa. Ce "first" aura été un événement important pour l'affermissement du bilinguisme dans le grand public.

Il sera difficile maintenant pour les esprits récalcitrants de vouloir prétendre que la présence *d'une francophonie forte et dynamique* en dehors du Québec soit de la pure fantaisie. [...].

Si, grâce à sa visite, les Manitobains de toutes couleurs et de toute allégeance parviennent jamais à parler *le français* avec autant d'aisance et d'élégance que la reine, alors nous serons le premier à reconnaître que les deux millions mentionnés auront été non une dépense sans lendemain mais un placement profitable pour tout le pays. (4) [Nous soulignons]

Bien que ce discours ressemble à celui sur l'adoption du projet de loi 113 en ce qu'il est plein d'espoir, il s'en distingue aussi en ce qu'il ne met pas l'anglais et le français au même niveau. Le journal se préoccupe plutôt de la présence du français, le « first » ne servant qu'à rappeler l'omniprésence de l'anglais. Comme pour « contre-balancer » (Hébert 8 juillet 1970: 4) l'anglais, le journal choisit d'accorder la première place, journalistique à tout le moins, au français. Si *La Liberté et le Patriote* reconnaît au moins le fait que la reine Elizabeth II s'efforce de parler en français, *Le Courrier de Saint-Boniface* s'en moque: « Est-ce-qu'elle [*sic*] est venue chez mois [*sic*] la reine? Non, elle a balbutié quelques mots sur une estrade à Saint-Pierre (estrade qui a coûté \$2000), souhaitant l'unité des canadiens [*sic*] et pata-ti et pata-ta! Bravo! Deux points pour Elizabeth! » (29 juillet 1970: 3).

Ainsi, il est possible de détecter, dans le discours de *La Liberté et le Patriote* sur le bilinguisme en 1970, une inquiétude vague sur la survivance de la langue française au Manitoba. En d'autres mots, puisque l'anglais a plus de pouvoir comme langue officielle au Manitoba, à tous les niveaux, il s'avère difficile pour le journal de traiter d'une façon équilibrée la langue française et la langue anglaise. En va-t-il de même pour le discours journalistique sur les

relations entre francophones et anglophones à l'occasion de la première année du Festival et du centenaire du Manitoba? *La Liberté et le Patriote*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface* favorisent-ils des échanges biculturels entre les deux groupes linguistiques au cours des mêmes événements? Pour le démontrer, vérifions si *La Liberté et le Patriote* en tant que journal francophone inclut les anglophones dans son discours et si le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface* le font pour les francophones et pour les anglophones, respectivement.

Alors que le père Aubry annonce, dès son premier éditorial sur le Festival, la présence possible « [d']anglophones et même [d']Américains » (14 janvier 1970: 2) au Festival, le *St. Boniface Courier* encourage la participation de « tout le monde »: « It will soon be time for Festival du/of the Voyageur in St. Boniface, hope all are making plans to attend » (11 février 1970: 4). De fait, cette formule inclusive est déclinée en appellations équivalentes: « public » (« Judges Name 10 Finalists » 18 février 1970: 1), « all citizens of Manitoba » (« Festival Highlights » 18 février 1970: 1), et « everyone » (18 février 1970: 8), sans qu'elles ne départagent les anglophones et les francophones. Le *St. Boniface Courier* fait de même à l'occasion du premier concours de la Reine du Festival auquel vingt candidates, anglophones ou francophones, participent en 1970. Si le *St. Boniface Courier* et *La Liberté et le Patriote* publient tous les noms des candidates, seul le journal francophone souligne la forte participation des Franco-Manitobaines, par contre: « Vingt candidates, dont une quinzaine de jeunes Franco-Manitobaines, sont inscrites au concours de la Reine du 'Festival du Voyageur' » (11 février 1970: 1). Malgré la participation d'anglophones au Festival, *La Liberté et le Patriote* insiste sur celle de francophones. Il fait de même pendant la commémoration du centenaire du Manitoba dans les régions à l'extérieur de Saint-Boniface, malgré la nature biculturelle de l'événement. De

fait, pour couvrir les fêtes du centenaire, le journal fait le tour des régions à l'extérieur de Saint-Boniface en passant du sud-est (St-Pierre, Otterburne, Lorette, St-Malo et Ile-des-Chênes) au sud-ouest (Ste-Agathe, Ste-Adolphe et Notre-Dame-de-Lourdes).¹⁴ Il rapporte les activités qui y ont lieu, y compris la dégustation de « mets typiquement canadiens-français » (8 juillet 1970: 11), l'histoire de certaines familles et la présence de dignitaires, mais aucun événement biculturel. En effet, ce sont seulement les choses à faire en français au cours « des célébrations gigantesques » (15 juillet 1970: 3) qui sont soulignées par la rédaction du journal, pour laquelle les fêtes du centenaire du Manitoba sont celles du Manitoba *français*. Le message du président de la Société franco-manitobaine, porte-parole des francophones du Manitoba, confirme cette observation en rappelant que le programme des fêtes à Saint-Pierre « veut être dans l'esprit d'une fête typiquement canadienne-française » (« Message de M. Étienne Gaboury » 8 juillet 1970: 18). Seul un article extrait d'un journal québécois, *Le Devoir*, et republié une semaine avant ce message, rappelle pendant la commémoration du centenaire la présence des anglophones à la suite de l'adoption du projet de loi 113: « Avec cette loi, au fait, le Manitoba place sur le même pied, du point de vue scolaire, sa population francophone et sa population anglophone » (Prince 15 juillet 1970: 4).

Si le discours de *La Liberté et le Patriote* est ambigu, peut-être n'est-ce que le reflet d'une minorité française qui, dotée seulement de la Loi 113 comme garantie linguistique en 1970, n'a pas gagné assez de confiance en elle-même pour s'ouvrir sur l'Autre anglophone. La publicité, qui provient de sources multiples et remplit les pages du journal pendant les fêtes du centenaire, suggère que le repli sur Soi ou l'ouverture sur l'Autre ne s'expriment pas uniquement dans les articles du journal et que le *St. Boniface Courier* ne tient pas forcément un discours plus biculturel que *La Liberté et le Patriote*. En témoignent certaines annonces, telle celle de la

¹⁴ Notre analyse porte sur le discours du 8 au 22 juillet 1970.

Pharmacie St-Pierre Pharmacy, une entreprise pourtant bilingue: « Bienvenue à tous nos compatriotes du Manitoba français. Ensemble, fêtons notre province et son héritage français » (8 juillet 1970: 18). L'Atelier de Tôlerie Cahill (Cahill Body Shop) fait de même: « Venez fêter le Manitoba et son héritage Français [sic] les 14 et 15 juillet » (8 juillet 1970: 30). Cependant, ce ne sont pas toutes les compagnies et tous les organismes qui communiquent ce type de message. Par exemple, le Comité du Centenaire de St-Pierre et la Société franco-manitobaine « [...] invitent tous les Manitobains à venir partager avec eux les festivités des 14 et 15 juillet » (30). En employant l'appellation « Manitobains » plutôt que « compatriotes du Manitoba français » (Pharmacie St-Pierre Pharmacy), ils envoient un message rassembleur.

Il est utile d'examiner aussi le *St. Boniface Courier* pour apporter par contraste un éclairage sur la présence variée de l'Autre anglophone dans *La Liberté et le Patriote*. Quoique bilingue, le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface* ne privilégient pas toujours un discours biculturel marquant la présence de l'Autre et favorisant les échanges entre francophones et anglophones. Quand *Le Courrier de Saint-Boniface* reprend, par exemple, l'annonce du Comité du Centenaire de Saint-Pierre et de la Société franco-manitobaine, elle mentionne « [...] un grand rallyment [sic] des canadiens-français [sic], les 14 et 15 juillet à Saint-Pierre » (15 juillet 1970: 13). Si ces fêtes sont destinées à « tous les Manitobains, » selon le Comité du Centenaire et la Société franco-manitobaine, pourquoi *Le Courrier de Saint-Boniface* souligne-t-il seulement la présence de Canadiens français? Le *St. Boniface Courier*, quant à lui, ne présente pas le centenaire comme une occasion de réfléchir sur le biculturalisme. Le 15 juillet 1970 en tant que jour férié du Manitoba (8 juillet 1970: 5) et les détails concernant le « Centennial Royal Tour » (15 juillet 1970: 1) retiennent plutôt l'attention de la rédaction anglaise.

Comparé au *St. Boniface Courier* et au *Courrier de Saint-Boniface*, *La Liberté et le Patriote* tient parfois un discours plus favorable aux relations entre anglophones et francophones. Alors que *Le Courrier de Saint-Boniface* se borne à rapporter le message en français et en anglais du conseil de ville d'East Kildonan à l'occasion de la première année du Festival du Voyageur (18 mars 1970: 12), *La Liberté et le Patriote* fait un pas de plus en le qualifiant de « geste de bon voisinage, » pour reprendre le titre de l'article, et constate que « [l]e geste rappelle l'amitié et le respect que Lord Selkirk, premier colonisateur de la Rivière-Rouge, avait toujours eu pour l'élément francophone de la colonie » (4 mars 1970: 2). Cependant, cette ouverture sur l'Autre anglophone demeure, comme la langue anglaise, en marge du discours sur les relations entre les francophones du Manitoba et ceux du Québec en 1970. Pour que le Festival ait du succès, il faut la participation maximale des citoyens de Saint-Boniface, des villes environnantes et d'ailleurs. Les efforts pour promouvoir l'événement chez les anglophones ne manquent pas, surtout de la part du président et ambassadeur du Festival, Georges Forest, mais seuls les lecteurs anglophones du *St. Boniface Courier* en sont informés dès la mi-janvier¹⁵: « As a prelude to the festival, Portage Ave. in neighboring Winnipeg will soon be flooded with pea soup. Volunteers would [*sic?*] be hitting the avenue with gallons of pea soup to arouse the interest of persons living west of the Red River » (14 janvier 1970: 1). Même si la rivière Rouge sert de frontière traditionnelle entre les anglophones et les francophones, le *St. Boniface Courier* annonce à plusieurs reprises la tournée de Georges Forest: « En route to and from The Pas, Mr. Forest will stop at all towns to personally invite the town people to 'come to St. Boniface' and have fun at the Festival du/ of the Voyageur » (28 janvier 1970: 11). En suivant de près le parcours de Georges Forest, le *St. Boniface Courier* souligne l'importance d'emmener la communauté anglophone au Festival pour des échanges possibles avec les francophones de Saint-Boniface.

¹⁵ En 1970, le Festival du Voyageur a eu lieu pendant quatre jours, du 26 février au 1^{er} mars.

Deux semaines plus tard, *La Liberté et le Patriote* fait aussi une annonce, qui apparaît à la une du journal, mais il s'agit plutôt de la visite d'autres francophones en provenance du Québec: « Au début de cette semaine, le maire Otis de Maskinongé annonçait qu'un avion avait été nolisé et qu'au moins soixante-dix personnes de la région viendront assister aux festivités d'hiver de St-Boniface » (28 janvier 1970: 1). En effet, « 75 voyageurs du Québec » (« Le maire de Maskinongé » 25 février 1970: 1) étaient venus à Saint-Boniface pour y fêter le lancement du Festival. Ils venaient plus précisément de Maskinongé, qui avait été la ville natale, située une quarantaine de milles de Trois-Rivières, de Marie-Anne Gaboury, première femme blanche dans l'Ouest du Canada, épouse de Jean-Baptiste Lagimodière et grand-mère de Louis Riel. Il est évident que cet événement a plus d'importance pour *La Liberté et le Patriote* que les efforts de Georges Forest, ambassadeur du Festival en 1970, pour attirer des anglophones au Festival, comme le journal en informe ses lecteurs sur un ton détaché, un jour seulement avant le début du Festival:

Il [Georges Forest] s'est dit convaincu que des gens viendront de partout. S'étant fait lui-même l'ambassadeur du Festival dans l'est du pays, de même qu'à Chicago, à St-Paul-Minneapolis, au festival du Trappeur de Le Pas et à une foule d'autres réunions sociales, M. Forest affirme avoir rencontré partout un intérêt très vif dans le caractère particulier du Voyageur d'autrefois. (« La participation » 25 février 1970: 1)

À l'inverse, des échanges entre les Franco-Manitobains et les Québécois sont escomptés:

Les visiteurs québécois arriveront par avion à Winnipeg, vendredi à minuit, et ils seront les hôtes des Franco-Manitobains et du Festival durant trois jours. Des réceptions ont été prévues afin de leur permettre de rencontrer des Franco-Manitobains, surtout ceux de même nom ou dont les ancêtres viennent de la région de Maskinongé. (« Le maire de Maskinongé » 25 février 1970: 1)

Alors que le *St. Boniface Courier* prévoit la visite d'anglophones du Manitoba ou des États-Unis, *La Liberté et le Patriote* couvre celle des Québécois au Festival en mettant l'accent sur les liens entre francophones: « La première réception officielle accordée aux visiteurs du Québec fut celle

offerte par la Société Franco-Manitobaine [sic] au Centre Culturel, vendredi dernier. Une bonne centaine de personnes vinrent saluer qui des cousins éloignés, qui des amis de longues dates » (« Les visiteurs » 4 mars 1970: 1).

La Liberté et le Patriote ne manque pas non plus de citer des sources qui attestent ces filiations, dont le message envoyé par Guy Otis, maire de Maskinongé, à la station radiophonique franco-manitobaine de la Société Radio-Canada (CKSB), après la visite de la délégation québécoise au Manitoba: « NOS GENS EMERVEILLES DE LEUR SEJOUR A ST BONIFACE NE SONT PAS ENCORE REVENUS DU CHALEUREUX ACCUEIL RECU CHEZ VOUS DES AMITIES SOLIDES S'Y SONT FORGEES QUI ABOUTIRONT SUREMENT A D'AUTRES RENCONTRES » (« Les Maskinongés » 4 mars 1970: 1).¹⁶ Les émotions sont fortes dans le message du maire québécois, tout comme dans un article que *La Liberté et le Patriote* republie quelques semaines après sa parution dans un quotidien lu à Maskinongé, *Le Nouvelliste*. N'hésitant pas à faire l'éloge des Franco-Manitobains, le journaliste Sylvio Saint-Amant évoque « [...] l'enthousiasme et l'accueil absolument extraordinaires des Franco-Manitobains » (18 mars 1970: 2). Et d'espérer que les Québécois ayant participé au Festival du Voyageur retourneront à Saint-Boniface et continueront à développer des relations avec les Franco-Manitobains:

Il est donc à souhaiter que ces voyages d'amitié s'intensifient dans les deux sens afin que nous apprenions à nous mieux connaître et partant à nous apprécier réciproquement. Maskinongé a donné le ton, tracé la voie. Souhaitons que l'initiative du maire Otis soit le prélude à une redécouverte de l'Ouest canadien: nous aurions tellement à gagner. (2)

Si *La Liberté et le Patriote* favorise plus les relations interprovinciales avec les Québécois que celles avec les anglophones à l'occasion du Festival du Voyageur, le *St. Boniface Courier* les privilégie toutes. Plusieurs semaines avant le Festival du Voyageur, la rédaction

¹⁶ Ni les accents, ni la ponctuation n'apparaissent dans la version originale.

anglaise du journal annonce la visite des Québécois: « The Maple Sugar Growers will not escape 'Mr. Festival's' attention, as they will be invited to attend the Festival and display their wares » (7 janvier 1970: 1). Après la participation des Québécois au Festival, *Le Courrier de Saint-Boniface*, comme *La Liberté et le Patriote*, souligne les rapports positifs entre les francophones du Manitoba et ceux du Québec: « Un certain nombre de liens émouvants se sont créés [sic] entre Manitobains et Québécois et qui auront des suites, car d'autres visites s'annoncent » (4 mars 1970: 13).

L'importance accordée aux Québécois et, plus largement, à tout ce qui est « canadien-français, » caractérise aussi le discours sur le centenaire du Manitoba dans les deux journaux. Commençons par *La Liberté et le Patriote*, qui exprime une admiration particulière pour les groupes culturels québécois, tels les « Majorettes de Chiwinigan » [Shawinigan] et les « Mutins de Longueuil » qui donnent des performances pendant les fêtes du centenaire à Saint-Pierre-Jolys: « A remarquer que la plupart des groupes venaient de la Belle Province. Les Canadiens français de l'ouest deviendront conscients de la vitalité du Québec, source de notre vie spirituelle et culturelle et seront plus encouragés à se débattre ensemble comme minorité » (22 juillet 1970: 24). Ce point de vue idéaliste sur le Québec, perçu comme un modèle de succès capable d'unir les francophones du Canada, fait écho à l'opinion de Rossel Vien sur l'éducation française dans son article adressé à Ken Woodley dans *Le Courrier de Saint-Boniface* et déjà cité. À plusieurs reprises, et d'une manière déclamatoire, Vien prend « le système dualiste » du Québec comme modèle à suivre au Manitoba,

[à] savoir que les Canadiens français hors du Québec devraient avoir les mêmes droits que la minorité anglaise du Québec. Savent-ils [M. Woodley et ses compatriotes anglophones] que le système dualiste qui existe au Québec – depuis toujours – permet l'école anglaise intégrale aux anglophones, dès qu'ils sont un groupe suffisant? (9 décembre 1970: 11)

Rappelons que Vien appuie, à la suite de l'adoption du projet de loi 113 et à l'encontre de Woodley, la création d'écoles uniquement françaises pour la minorité française au Manitoba, l'équivalent ayant déjà été mis en place pour la minorité anglaise au Québec. Et Vien d'ajouter dans un post-scriptum moins déclamatoire que le reste de son article: « J'invite M. Woodley a [*sic*] visiter ce lieu magnifique [les Plaines d'Abraham] lorsqu'il ira à Québec, et il n'aura pas besoin de l'épée de Wolfe ni même de savoir le français, car à Québec on est civilisé (depuis toujours) » (11). D'ailleurs, non seulement le Québec est-il préférable à un discours sur le biculturalisme, mais aussi tout ce qui est canadien-français, par moments. Par exemple, pour la préparation du Grand concours de saut de grenouilles à Saint-Pierre-Jolys, Manitoba, qui deviendra Les Folies grenouilles, *Le Courrier de Saint-Boniface* propose qu'« [e]n toute justesse, [...] le gagnant soit d'origine canadienne-française . . . » (1 juillet 1970: 8), malgré la participation de maires anglophones à l'événement. La rédaction française réagit de manière semblable à l'annonce de la visite de la reine Elizabeth II, c'est-à-dire en repoussant ce qui n'est pas canadien-français: « De toutes façons nous n'attachons pas d'importance à cette visite d'un monarque étranger; bien d'autres personnalités auraient pu être plus utiles et plus inspiratrices » (29 avril 1970: 12). Avant l'arrivée de la visite de la reine, elle s'était déjà exprimée sur un ton défavorable qui se répercute après son départ:

La famille royale a quitté Saint-Boniface. Tant mieux. Je commençais à me fatiguer des éditoriaux anglais; c'était un véritable lavage de cerveau. Je ne comprends pas pourquoi la présence de ces quatre individus ait suscité [*sic*] un tel empressement. Après tout, la reine est sans doute sympathique mais elle n'est qu'un membre de l'aristocratie anglaise. (29 juillet 1970: 3)

Cet éditorial se distingue beaucoup de celui d'Aubry dans *La Liberté et le Patriote* en ce qu'il est contre la visite de la reine et de la monarchie en général. L'éditorialiste ne voit aucun bénéfice dans sa visite, alors qu'Aubry a pu la voir autrement, d'un œil positif. Mais le *St. Boniface*

Courier en appelle aussi, dans d'autres circonstances, au biculturalisme. En effet, lors de la visite de la famille royale au Manitoba, la rédaction anglaise ne manque pas de signaler l'échange entre le Duc d'Edinburgh et les francophones de Saint-Boniface: « The Duke then strolled on over to three girls holding Manitoba flags, limp from the rain and spoke in French to them » (22 juillet 1970: 1). Malgré la pluie, le *St. Boniface Courier* réussit à couvrir cet épisode, contrairement à *La Liberté et le Patriote*.

En somme, *La Liberté et le Patriote* tend à négliger les anglophones au profit des francophones du Manitoba et du Québec. Bien que les anglophones participent au Festival et aux événements marquant le centenaire, il ne favorise guère d'échanges culturels entre les deux groupes linguistiques. *Le Courier de Saint-Boniface* fait écho à cette tendance, mais en s'ouvrant moins à l'anglais, alors que le *St. Boniface Courier*, tendant pourtant à rester plus neutre, vise, par moments, à couvrir des échanges culturels entre les deux groupes linguistiques.

Enfin, en quoi consiste en 1970 le discours journalistique sur le troisième élément de la francophonie en milieu minoritaire au Manitoba, à savoir les Métis? Témoigne-t-il des relations plus au moins « cordiales » entre les Franco-Manitobains et eux au cours de l'histoire (Lussier 73-83)? Considérons d'abord le discours sur les Métis à l'occasion du Festival du Voyageur, un événement dans lequel ils sont censés s'intégrer facilement, voire naturellement, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le Festival rappelle, historiquement à tout le moins, l'époque des premiers voyageurs et des Métis issus des unions entre Blancs et Autochtones dans l'Ouest. Or les Métis sont quasiment absents du discours sur le Festival dans *La Liberté et le Patriote* en 1970, et ce, malgré le fait que Maskinongé, la ville même d'où viennent les premiers Québécois participant au Festival, fut aussi la ville de la grand-mère de Louis Riel, Métis par son père. L'origine métisse de Georges Forest est passée sous silence également. Il est désigné dans le

journal francophone comme « [l]e Voyageur officiel de St-Boniface » (7 janvier 1970: 1), l'« ambassadeur officiel du Festival et de la ville de St-Boniface » (« La participation » 25 février 1970: 1), « le ‘Voyageur’ Georges Forest » (« Le Festival » 4 mars 1970: 1), et comparé à un Blanc, « ‘Jean-Baptiste Lagimodière’ » (« La participation » 25 février 1970: 1), mais il n'est jamais présenté comme un Métis.¹⁷ Ce genre de discours se retrouve dans le *St. Boniface Courier* où il est « Le Voyageur » (4 mars 1970: 10), « the voyageur of the City of St. Boniface Festival du/of the Voyageur » (28 janvier 1970: 7), « Mr. Festival du Voyageur, Georges Forest » (25 février 1970: 8) et « Georges Forest, 1970 counterpart of voyageur Jean-Baptiste Lagimodiere [sic] » (28 janvier 1970: 10).¹⁸

Si, dans *La Liberté et le Patriote*, l'appellation « voyageurs » occulte en somme la présence des Métis dans le discours sur le Festival, il en va de même pour « pionniers » dans celui sur les fêtes du centenaire du Manitoba. Bien que la commémoration du centenaire soit censée honorer la mémoire du fondateur métis du Manitoba, Louis Riel n'est pas au cœur du discours sur les fêtes du centenaire, à la différence des pionniers de certaines paroisses franco-catholiques: « Le Père Saint-Denis, curé, rappela l'œuvre accomplie par les pionniers du Manitoba dans son homélie: « ‘SI LE Manitoba a vécu 100 ans, s'il est ce qu'il est, c'est que des hommes et des femmes, avec leurs bras, leur cœur, leur courage et leur foi ont réalisé le plan de Dieu’ » (15 juillet 1970: 6). Quoiqu'il reconnaisse à juste titre l'œuvre des pionniers blancs, *La Liberté et le Patriote* semble faire l'impasse sur l'apport des pionniers métis, dont le rôle de

¹⁷ *La Liberté et le Patriote* décrit aussi Georges Forest de la manière suivante: « agent d'assurances et de voyages de St-Boniface » (7 janvier 1970: 1); « un voyageur manitobain accompagné de sa femme » (28 janvier 1970: 1); un « homme aux grandes idées » (4 mars 1970: 11) et un « homme connu, actif, membre de plusieurs organisations » (11).

¹⁸ Le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface* décrivent aussi Georges Forest de la manière suivante: « the St. Boniface ‘Voyageur’ » (11 février 1970: 10), « the symbol of the Festival » (10), « l'agent de publicité » (4 mars 1970: 13) et « The Voyageur himself » (4 mars 1970: 10).

Joseph Dumas dans la lutte pour la défense de la langue française au Manitoba en 1916.¹⁹ Cette figure métisse est, de fait, absente du rappel historique de cette cause dans *La Liberté et le Patriote* du 22 juillet 1970 (5).

Néanmoins, Louis Riel et les Métis apparaissent dans des chroniques et des articles de *La Liberté et le Patriote*,²⁰ du *St. Boniface Courier* et du *Courrier de Saint-Boniface* rappelant, entre autres, les événements qui ont précédé l'entrée du Manitoba dans la Confédération.²¹ Cependant, les journaux laissent l'impression que les Métis n'appartiennent qu'au passé et ne favorisent pas en conséquence de relations entre Blancs et Métis, un sujet encore tabou à cette époque. Quoique *Le Courrier de Saint-Boniface* parle des Métis lors de la visite de la reine Elizabeth II, le choix de mots indique le peu d'égards envers eux: « Un seul homme a su se tenir devant sa Majesté, David Curchêne, qui a renoncé aux compliments pour dire un mot des conditions affreuses des Indiens et des sang-mêlé, de l'élément aborigène du pays après tant de règnes de la glorieuse monarchie » (26 août 1970: 12).²² Par ailleurs, l'exclusion des Métis par les Canadiens français dans l'histoire et dans les journaux a pour corollaire la honte d'être et de se dire Métis chez les exclus (Hallion Bres 164-171).²³

Notre analyse de la place réservée en 1970 respectivement aux anglophones, aux francophones et aux Métis dans *La Liberté et le Patriote* a révélé que les discours sur les francophones, et plus particulièrement sur les relations entre Franco-Manitobains et Québécois à

¹⁹ Voir Lussier 73-84.

²⁰ Signalons « Il y a cent ans avec Louis Riel » et « Nous y étions en 1870, nous y serons en 1970 » de Henry Lane de la Société historique de Saint-Boniface. Cette dernière chronique est publiée aussi dans *Le Courrier de Saint-Boniface*. Signalons aussi les textes de Manie Tobie, dont « La galette métisse – pain du pays » qui paraît le 11 mars 1970 (3).

²¹ Un court article du *St. Boniface Courier* inclut Louis Riel dans le groupe des pionniers du Manitoba: « Louis Riel and many other Manitoba pioneers will be remembered Sunday, Nov. 15 when members of the Union Métis St. Joseph hold a wreath laying ceremony » (11 novembre 1970: 7). Signalons aussi que la rédaction anglaise s'intéresse à des événements de l'Union nationale métisse St-Joseph du Manitoba, organisme franco-métis.

²² Le titre de l'article correspond à celui d'un recueil de Lionel Groulx, *Les Rapailages, Vieilles choses, vieilles gens*, représentatif de la littérature régionaliste canadienne-française.

²³ Voir aussi le documentaire de la cinéaste franco-métisse Janelle Wookey, *Mémère métisse*.

l'occasion du Festival du Voyageur, a priorité sur ceux relatifs aux anglophones ou sur les Métis. Elle révèle aussi que les discours du *St. Boniface Courier* et du *Courrier de Saint-Boniface* se distinguent entre eux, eu égard à la place réservée aux anglophones et aux francophones, la rédaction anglaise favorisant plus souvent les deux groupes linguistiques et la rédaction française favorisant celle de langue française. Enfin, elle montre que, quoique le *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface*, en tant que journal bilingue, semble *a priori* s'ouvrir sur les anglophones et sur les francophones, *La Liberté et le Patriote* le fait d'une façon plus marquante, par moments, mais qu'aucun de ces journaux ne privilégie les Métis à l'occasion des événements analysés.

Chapitre 2: Les discours journalistiques sur les anglophones et les francophones à l'occasion du Festival du Voyageur, de 1971 à 1974

Si la visite de la délégation québécoise plutôt que la participation d'anglophones et de Métis retient l'attention de *La Liberté et le Patriote* à l'occasion de l'inauguration du Festival du Voyageur en 1970, quelle sera la priorité de *La Liberté*²⁴ de 1971 à 1974?²⁵ Ce journal accordera-t-il la même importance aux anglophones et aux francophones²⁶ si on le compare au *St. Boniface Courier* et au *Courrier de Saint-Boniface*? Dans quelle mesure *La Liberté* considérera-t-il le Festival du Voyageur comme un festival bilingue et biculturel jusqu'à son cinquième anniversaire?

La place considérable que le Festival du Voyageur occupe dans les deux journaux manitobains au début des années 1970 atteste que *La Liberté* et le *St. Boniface Courier / Le Courrier de Saint-Boniface*²⁷ visent à assurer la continuité de cet événement. Ce but paraît évident, étant donné que le Festival se déroule à Saint-Boniface, le centre d'intérêt principal des deux journaux communautaires. Mais les deux manières d'atteindre cet objectif et leurs répercussions dans la perception journalistique du bilinguisme et du biculturalisme à l'occasion du Festival sont moins claires.

La première manière apparaît pour la première fois dans un article publié le 24 février 1971 et se concrétise dans le numéro suivant, qui marque la fin de l'édition de 1971.²⁸ Dans un article provocateur, Irène Mahé juge que la prétendue dimension canadienne-française

²⁴ *La Liberté* remplace *La Liberté et le Patriote* en septembre 1971.

²⁵ La ville de Winnipeg célèbre son 100^e anniversaire en 1974, que le Festival du Voyageur commémore dans son « Voyageur Canadien Centennial Parade. »

²⁶ Nous consacrerons un troisième chapitre à la place des Métis dans *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface*.

²⁷ Quoique *Le Courrier de Saint-Boniface* n'occupe normalement qu'une ou deux pages d'un numéro, il accorde tout de même de la place au Festival.

²⁸ Le Festival du Voyageur a lieu pendant onze jours en 1971, soit du 18 au 28 février 1971.

fondamentale du Festival laisse beaucoup à désirer au cours de sa deuxième année: « Quelle blague d'appeler le Festival du Voyageur un festival bilingue ! C'est se leurrer royalement que de croire qu'il y règne une atmosphère canadienne française [sic] » (24 février 1971: 4). Mahé exprime la nécessité de cette dimension du Festival en critiquant d'abord la présence limitée du français, voire son absence, par exemple au défilé du Voyageur: « Il fallait vraiment se forcer les yeux pour y voir un peu de français. Il fallait une oreille ultra-sensible pour discerner un brin de français qui laissait encore à désirer » (4). Il manque au Festival une spécificité française sur tous les plans, selon elle, et elle termine son article en critiquant aussi les Canadiens français: « D'ailleurs comment se fait-il qu'il y ait tant d'anglais au Festival? Que font les Canadiens français, tous les Canadiens français? J'ai l'impression que quelques-uns jouent double jeu » (4). Ironiquement, si les francophones ne sont qu'à peine visibles au Festival, ils le sont complètement dans le discours du journal.

Cet article suscite dans *La Liberté et le Patriote* une série de réflexions sur la présence du français et des francophones au Festival. Dans son seul éditorial sur le Festival,²⁹ Jean-Paul Aubry, encore en poste au début de 1971, reconnaît les plaintes au sujet du manque de français au Festival, qu'il attribue au manque de francophones:

On s'est plaint de la piètre place accordée au français dans la majorité des projets. Il en sera ainsi aussi longtemps que des Francophones [sic] convaincus et conscients de leur apport culturel ne chercheront pas à se faire nommer au Conseil de direction du Festival [...].

[...] Si nous voulons que la langue et la culture française aient leur place à St-Boniface, c'est à nous d'en mettre! (3 mars 1971: 4)³⁰

²⁹ Au cours de la période que nous avons dépouillée, soit du 6 janvier au 31 mars 1971.

³⁰ Cet argument avait été utilisé par Mgr Baudoux, favorable à la création du premier poste de radio française dans l'Ouest (Bocquel, *Au pays de CKSB* 322).

Ce reproche se retrouve dans le courrier des lecteurs qui renforce l'importance première du français et des francophones au Festival. En témoigne la lettre de Maurice Gauthier, qui fait écho au message d'Aubry:

Où sont les membres Canadiens Français [*sic*] convaincus sur le conseil d'administration du festival? C'est peut-être là, la question clé. Il faut cesser de jeter le blâme ailleurs. Si le contenu français du festival de cette année a été des plus décevants, c'est nous-mêmes Canadiens français de St-Boniface qu'il faut blâmer. Nous avons péché par abstention. (3 mars 1971: 4)

De son côté, M. Bouvencourt fait appel aux « Canadiens français » pour que *leur* Festival soit leur fierté:

Il faut agir, et agir vite, peuple canadien-français qui tenez à vos droits et à votre culture. Réveillez-vous pendant qu'il est encore temps! J'espère qu'au moins, cette année, après l'injure subie, vous, Canadiens français, aurez le courage d'ouvrir la bouche dans votre langue, pour faire comprendre à ces messieurs les organisateurs, que vous n'êtes pas d'accord, et que vous vous imposerez fermement pour reprendre vos postes à votre festival. (3 mars 1971: 4)

Enfin, Paul Savoie, qui signe la quatrième lettre, exprime clairement la dimension canadienne-française ayant manqué au Festival de 1971 et ce qu'il faut incontestablement privilégier à l'avenir:

C'est qu'il n'y avait aucun 'cachet' au festival. [...] Le festival fut simplement un truc auquel pouvait participer le Canada Français [*sic*] (ainsi que n'importe qui); mais cela ne venait pas de lui. Et le festival du voyageur, s'il doit continuer à exister, doit absolument offrir au public – c'est d'abord ça qui peut l'intéresser – ce qu'il y a, dans la culture et dans le folklore des Canadiens Français [*sic*], de plus bouillant, de plus brouillant et de plus entraînant. Le festival ne doit pas être un festival du "City of Saint Boniface [*sic*]" mais bien un festival des Canadiens Français [*sic*] (fait par eux); sans quoi il n'intéressera personne. (3 mars 1971: 5)³¹

Pour approfondir la crainte au sujet de la présence secondaire du français et des francophones au Festival du Voyageur, comparons *La Liberté et le Patriote* au *St. Boniface Courier* et au *Courrier de Saint-Boniface* de la même année. Parmi les vingt articles environ

³¹ Saint-Boniface fut une ville jusqu'au 31 décembre 1971. Dès le 1^{er} janvier 1972, elle fut annexée au Grand Winnipeg et en est restée un quartier.

portant sur le Festival dans le *St. Boniface Courier*, aucun ne signale l'absence de dimension canadienne-française: « The Voyageur Canadian Parade, with its distinct French Canadian [sic] flavor, is comparable only to the parade held in conjunction with Quebec Winter Carnival » (13 janvier 1971: 1). Pourtant cette crainte resurgit dans *Le Courier de Saint-Boniface*. Sans raconter l'histoire tout entière comme le fait Mahé, faute d'espace journalistique, *Le Courier* commente le cas du Relais: « Mais il faut aussi relever des incidents fâcheux. Un citoyen qui voulait réclamer du français au Relais samedi soir a été évincé par les policiers » (« Rapailages » 24 février 1971: 4). Par ailleurs, *Le Courier* exprime, d'un ton moqueur, son point de vue sur la présence des Américains au Festival: « L'an dernier on a eu le premier festival du voyageur. Cette année on aura le premier festival 'amurrican' » (3 février 1971: 4). Il est possible que la rédaction française ait eu peur d'une dimension américaine qui supprime la dimension canadienne-française, déjà réduite. La présence de fanfares américaines au défilé du Festival 1971, annoncée la semaine précédente, semble déclencher cette peur: « On va donc avoir des fanfares américaines au festival. C'est tellement beau, tellement canadien! » (27 janvier 1971: 12).

Si la présence d'anglophones au Festival fait réagir *Le Courier de Saint-Boniface*, *La Liberté et le Patriote* ne s'y oppose pas. Dans son éditorial, Aubry y est favorable: « Au fond, qu'est-ce qui compte le plus dans un Festival de ce genre, sinon d'amener la population locale à fraterniser, à manifester ses divers talents dans une entreprise commune à laquelle elle invite tous ses voisins de la région métropolitaine et d'ailleurs » (3 mars 1971: 4). Rappelons aussi qu'Aubry et quelques-uns de ses lecteurs attribuent le manque de français d'abord au manque de francophones. De plus, certains lecteurs évoquent la volonté de la part des anglophones d'avoir du français, voire plus de français, au Festival. En effet, Irène Mahé commence son article en

rapportant les commentaires d'anglophones sur le Festival: « J'aimerais qu'il y ait plus de français; ça rendrait le Festival plus intéressant et différent des autres! C'est une anglaise [*sic*] de River Heights qui me faisait cette remarque, samedi, dans le parc Provencher. Un autre anglais [*sic*] m'a répondu à peu près la même chose » (24 février 1971: 4). Dans sa lettre, déjà citée, Maurice Gauthier affirme de son côté que des anglophones appuient l'intégration de la dimension canadienne-française dans le Festival: « Je sais par expérience que nos confrères anglophones acceptent qu'on mette du français au festival. Ils insistent même pour que le président et le gérant soient des Canadiens français » (3 mars 1971: 4).

Malgré le fait que Mahé refuse carrément de considérer le Festival comme bilingue, le journal n'hésite pas à le faire dans une légende rattachée à une photo d'Henri Bergeron, premier annonceur manitobain à CKSB en 1946 et animateur au deuxième Festival du Voyageur:

[...] et les Franco-Manitobains ont été heureux d'accueillir "leur" Henri Bergeron qui a animé de son enthousiasme et de sa verve les cérémonies d'ouverture du Festival. Grâce à lui, le Festival eut un début tout à fait *bilingue*, où le français le plus suave et le plus correcte [*sic*] a eu autant de place (si non [*sic*] plus) que l'anglais. Après tout, c'est le Festival "du" Voyageur! (24 février 1971: 3) [Nous soulignons]

Le Festival était en effet bilingue grâce au Concours de la Reine. Cet événement important, auquel de jeunes femmes participaient en posant d'abord leur candidature, avait pour objectif de nommer une « reine » du Festival. Au cours de l'année, cette reine, « Mlle Festival du Voyageur, » (*Liberté* 9 janvier 1974: 7) représentait le Festival du Voyageur à des événements au Manitoba (*St. Boniface Courier* 10 janvier 1973: 5), aux États-Unis (5) et au Carnaval de Québec, (*Liberté* 17 janvier 1973: 2) jusqu'à la nomination d'une autre reine l'année suivante. En 1972, les critères pour le Concours de la Reine changent pour qu'il s'ouvre à la participation de toutes les Manitobaines et privilégie des candidates bilingues. Bien qu'il s'agisse d'une

modification importante faite au concours, seul le *St. Boniface Courier* la met en relief, avant que *La Liberté* ne l'annonce en 1973.

Mrs. Cowley said applicants must have poise, personality, good character, attractive appearance, be a resident of Manitoba, single (not divorced) and 18 years of age or over by Jan. 1st, 1972.

In addition, contestants must be conversant in both French and English and will be judged on individual merits such as community involvement, hobbies, talent, etc. (2 février 1972: 16)

Malgré une couverture très limitée³² du Festival en 1972, *Le Courier de Saint-Boniface* publie le même jour le même texte en français (2 février 1972: 13).

En 1972, le nouveau rédacteur laïque de *La Liberté*, Arthur Dupuis, qui avait œuvré précédemment dans le milieu scolaire et à l'Office National du Film (*Liberté et Patriote* 28 juillet 1971: 5), s'inquiète toujours de la place du français et des Canadiens français au Festival:

L'an dernier, des anglophones se sont dits très déçus de ne pas retrouver au Festival plus du [*sic*] caractère typiquement français ou plutôt canadien-français. Ça [*sic*] fait un tableau assez baroque. Les anglophones viennent à St-Boniface pour parler français, pour fraterniser avec nous tandis que nous leur montrons seulement notre côté d'assimilé [*sic*]. (26 janvier 1972: 4)

Dupuis, qui succède à Aubry, dernier religieux à la rédaction du journal,³³ a honte du comportement des francophones, mais ce sentiment se dissipera après le troisième festival: « Nous avons connu un Festival populaire où le français n'était pas langue seconde » (1 mars 1972: 2). Si Dupuis reconnaît que les deux langues officielles ont atteint un équilibre au Festival de 1972, *La Liberté* ne tend pas à continuer de qualifier le Festival du Voyageur de bilingue. Le fait que la langue française gagne de l'importance au Festival du Voyageur entraîne plutôt un

³² *Le Courier de Saint-Boniface* ne publie que quatre articles sur le Festival entre début janvier et fin mars 1972. En 1971, la rédaction française explique que « [d]'une semaine à l'autre le rédacteur ne sait jamais quel espace lui sera réservé » (27 janvier 1971: 12). En outre, une lectrice du journal écrit en 1972: « It's the wrong time to say this, but I have long been a reader and admirer of your paper. I am only sorry that the French part, which at one time was bigger and better, is now getting smaller and . . . smaller » (1 mars 1972: 8). La rédaction française consacre, cependant, un article entier à une pièce de Michel Tremblay jouée au Cercle Molière, *À toi pour toujours, ta Marie-Lou* (21 mars 1972: 9).

³³ Jean-Paul Aubry rentrera en poste pendant quelques mois avant que Jean-Jacques Le François prenne la relève au début de 1975 (Pénisson 276).

discours sur la fierté des Franco-Manitobains d'avoir un festival qui leur appartient. Ce discours se présente déjà en 1972, moins de deux semaines avant le Festival de cette année-là: « Néanmoins, en regardant le Festival d'un œil populaire, il sera réussi en autant qu'on y mettra du sien pour participer et de ce fait, on créera vraiment l'ambiance d'un Festival, *notre* Festival » (9 février 1972: 2).³⁴ En 1974, l'année du 100^e anniversaire de la ville de Winnipeg et celle du cinquième anniversaire du Festival, qualifié auparavant de canadien-français, le jeune rédacteur Hubert Pantel³⁵ écrit dans son éditorial: « Et encore en février, la fête par excellence des franco-Manitobains [*sic*], c'est bien le Festival du Voyageur, qui se déroule actuellement à Saint-Boniface » (20 février 1974: 4). Ce discours se retrouve aussi dans le programme souvenir de *La Liberté* créé à l'occasion du cinquième Festival.³⁶ Parmi les messages qui figurent dans le programme, celui de Joanne Boulet, gagnante du Concours de la Reine de 1973, retient l'attention. Son message, publié en français et en anglais, n'est pas le même dans les deux langues. Quoique les deux textes présentent la reine comme une « représentante de la culture franco-manitobaine » (« representative of the French Manitoban Culture »), seul le texte en français précise que « [l]a Reine du Festival symbolise la gaieté, la joie de vivre, *l'âme franco-manitobaine* [...] » (13 février 1974: 6-7).³⁷ Par contraste, le *St. Boniface Courier* apporte en 1972 cette précision: « Rules for the snow queen competition specify bilingcalism [*sic*], though contestants need not bee [*sic*] French Canadian » (16 février 1972: 1). Et du côté du *Courrier de Saint-Boniface* en 1973 « [o]n retient [...] que la soirée de la 'reine' a été vraiment bilingue sans trop de redites [...] » (28 février 1973: 2).

³⁴ Nous soulignons.

³⁵ Hubert Pantel a à peine vingt-deux ans quand il se joint à la rédaction de *La Liberté* en 1972 (8 mars 1972: 2).

³⁶ De 1971 à 1974, *La Liberté* publie un supplément à l'occasion du Festival du Voyageur. Pendant quelques années, Le Festival du Voyageur publie également un programme souvenir, mais *La Liberté* s'en charge seul en 1974 (Fonds Festival du Voyageur: 0205/1566/1, 0205/1566/2 et 0205/1566/3).

³⁷ Nous soulignons.

En 1974, *La Liberté* publie régulièrement une rubrique intitulée « Festival du Voyageur en marche. »³⁸ Dans l'article du 30 janvier, le caractère franco-manitobain du Festival est rappelé plusieurs fois: « Le Festival du Voyageur, ce temps de la saison où nous sortons [...] nos gros sourires de fêtes Franco-Manitobaines [sic] » (30 janvier 1974: 11). Les artistes qui y donnent des concerts, dont Gerry & Ziz, auteurs de l'hymne des Franco-Manitobains (« Histoire d'antan »),³⁹ sont une source de fierté pour leur communauté, selon *La Liberté*: « Vous serez d'autant plus fiers cette année quand vous entendrez nos artistes, soit Gerry & Ziz, le 100 Nons, Les Louis Boys, Lucille Emond, Roger Collette et nos violoneux, tous les Manitobains participant au Festival avec nous » (11). *Le Courrier de Saint-Boniface* souligne de la même façon la présence de Gerry & Ziz, qui donnent un concert pour la première fois au Manitoba au Festival du Voyageur de 1974 (« On chante, on danse » 13 février 1974: 11): « Nous, les Canadiens-français [sic] avons raison d'être fiers de notre folk-lore [sic], et nous aurons d'autant plus raison d'être fiers, après avoir entendu Gerry et Ziz en concert, au Centre Culturel » (20 février 1974: 15). De son côté, le *St. Boniface Courier* n'hésite pas à louer les artistes francophones dans ses pages destinées d'abord aux anglophones: « Thanks to the initiative of the S.F.M. (Société Franco-Manitobaine [sic]) and the co-operation of cultural groups in St. Boniface, the Festival du Voyageur will present a showcase of the finest talent the French community has to offer » (23 février 1972: 8). En effet, son appui au Festival ne passe pas inaperçu: « Let's get behind the Festival this year and make it the biggest show in town » (13 février 1974: 4) ou « When St. Boniface officially open [sic] their 1971 Festival du Voyageur on

³⁸ Signalons que les descriptions figurant sous cette rubrique dans *La Liberté* paraissent aussi dans le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface*, mais sous des titres différents, par exemple, « Le Festival du Voyageur en marche, » *Liberté* 9 janvier 1974: 7; « On veut une reine, » *Courrier de Saint-Boniface* 9 janvier 1974: 8; « Gerard Prenovault official Voyageur, » *St. Boniface Courier* 9 janvier 1974: 9 et « A New Year A New Queen, » *St. Boniface Courier* 9 janvier 1974: 9.

³⁹ Voir l'entrevue avec Benoit Morier, réalisateur de l'album récent *Thank-you Merci* (SCENE Staff, cbc.ca).

Thursday, Feb. 18 they offer the biggest, most colorful, fun filled [*sic*], gayest extravaganza for every member of the family » (17 février 1971: 1). En fait, le *St. Boniface Courier* appuie de temps à autre l'apprentissage du français ou des activités culturelles en français autres que le Festival.⁴⁰ Si la rédaction anglaise désire promouvoir le Festival du Voyageur auprès de ses lecteurs anglophones, seul un article se rapproche du discours sur le Festival dans *La Liberté*. En rappelant les festivals d'hiver au Manitoba dans sa rubrique, « The Question Mark, » Wes Rowson, rédacteur du *St. Boniface Courier*, écrit au sujet du Festival ceci: « Firstly there's *our own* Festival du Voyageur which gets underway Feb. 19th to 24th » (23 janvier 1974: 4).⁴¹ Cependant, « our own Festival du Voyageur » n'a pas la portée de « ce Festival, c'est le vôtre! » (*Liberté* 30 janvier 1974: 11) dans un contexte où l'annexion de Saint-Boniface à Winnipeg en 1972 accentue la situation minoritaire des francophones de Saint-Boniface. Cette annexion, contre laquelle Georges Forest s'était battu en 1971 au prix de son poste de Voyageur au Festival,⁴² a pu influencer le besoin du Festival de se trouver un créneau « franco-manitobain. » « Selon M. Forest, ce projet gouvernemental menace l'existence de St-Boniface comme ville distincte » (*Liberté et Patriote* 20 janvier 1971: 1). Par ailleurs, Bernard Bocquel constate qu'

[à] cette époque-là, le Festival était encore dans son enfance, tout vibrant de la fierté des Canayens, qui pouvaient enfin afficher leur présence au cœur de Winnipeg. Cela s'avéra d'autant plus nécessaire que la ville de Saint-Boniface, avec l'avènement de Unicity en 1972, fut ravalée au rang de simple quartier. (*CKSB* 87)

Dupuis confirme les propos de Bocquel dans sa chronique « brasse et cuit »: « J'espère que les choses marcheront rondement et que la joie de vivre rayonnera au moins pendant ces quelques jours avant que les anglo [*sic*] nous mettent au rancart jusqu'au prochain » (23 février 1972: 2).

⁴⁰ Voir, par exemple, « Concert a First in W P » 24 février 1971: 4; 17 mars 1971: 5; 24 janvier 1973: 1; 28 mars 1973: 15; 6 février 1974: 1.

⁴¹ Nous soulignons.

⁴² *Le Courier de Saint-Boniface* rapporte ces paroles percutantes de Forest: « 'Je ne veux pas jouer du violon pendant que la ville brûle' [...] » (20 janvier 1971: 4).

En outre, l'éditorial d'Aubry daté du 24 mars 1971 souligne l'importance pour « la population qui vit de ce côté-ci de la rivière » (4) d'assurer une spécificité française dans la ville de Saint-Boniface et éventuellement dans le quartier de Saint-Boniface:

Il faut bien se le dire: ville distincte ou quartier métropolitain, St-Boniface ne sera et ne restera français que si la population (anglophone aussi bien que francophone, mais la population francophone d'abord,) accepte d'y mettre un visage français [...]. Ce ne sont pas les édifices qui donnent une identité à la ville mais bien l'ensemble des citoyens qui y vivent et qui projettent leur propre visage sur les édifices, les panneaux-réclames, et le reste. (4)

La Liberté suit ses propres conseils en mettant l'accent sur un Festival « franco-manitobain, » et ce, en l'absence de délégation québécoise.⁴³

Or le lourd déficit du Festival en 1971 (*Liberté et Patriote* 21 juillet 1971: 2) rendait la rentabilité d'un festival francophone improbable sans une stratégie publicitaire axée sur son caractère bilingue plutôt que sur sa composante franco-manitobaine. Prenons encore l'exemple du Concours de la Reine, auquel des candidates et des commanditaires (« divers clubs, organisations et commerces »⁴⁴) participaient. De 1971 à 1974, il y a une présence variable de candidates et de commanditaires anglophones et francophones. Certains commerces anglophones, tels Gondola Pizza, White's Locomart et Western Paint, parrainent plus d'une fois l'événement.⁴⁵ Malgré le caractère bilingue du Concours, *La Liberté*, ainsi que le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface*, font ressortir son aspect commercial. Par exemple, dans un article sur l'expérience de Diane Bérubé, reine du Festival en 1972, *La Liberté* rapporte ses commentaires qui décrivent les candidates comme des réclames vivantes: « [...] les nombreuses réceptions à l'intention des candidates avant le Festival ainsi que les défilés, les

⁴³ En 1972, « [...] la grève des contrôleurs de l'air empêchait ces bonnes gens [les Québécois] de nous visiter. Ils viendront peut-être à la mi-mars » (*Liberté* 19 janvier 1972: 2).

⁴⁴ *Courier de Saint-Boniface* 14 février 1973: 12.

⁴⁵ Pour les listes des noms des candidates et de leurs commanditaires: *Liberté et Patriote* 11 février 1970: 12; *Liberté et Patriote* 10 février 1971: 1; *St. Boniface Courier* (supplément) 16 février 1972: 6; *Liberté* (supplément) 14 février 1973: 38, 43-45; *Liberté* (programme) 13 février 1974: 12-19. En 1972, il y eut d'abord douze candidates au Concours et ensuite dix finalistes.

entrevues à la télé où elles portent une écharpe inscrite du nom de leur commanditaire constitue une bonne réclame pour un commerce » (10 janvier 1973: 2). Le *St. Boniface Courier* publie le même jour le même article en anglais (10 janvier 1973: 5) et *Le Courier de Saint-Boniface* en publie une version raccourcie dans le numéro suivant (17 janvier 1973: 15). En fait, la rédaction anglaise souligne déjà en 1972 cet aspect commercial: « She will represent your company throughout the final proceedings, and in this manner your firm or organization will be afforded the necessary promotion and public relation which it is due » (2 février 1972: 16). En outre, dans son supplément de 1973, créé en collaboration avec Gérald J. Dubé et Gilbert E. Turenne, *La Liberté* publie les photos de toutes les candidates du Concours en désignant chacune par le nom de son commanditaire, par exemple, Mlle Couture Motors, Mlle “100 Nons” ou bien Mlle K-Tel International (14 février 1973: 43-45). Quoiqu’une description de la candidate accompagne chaque photo, c’est le commanditaire que *La Liberté* met en relief ici et ailleurs. L’affiche publicitaire placardée par les parraineurs du Festival dans leur commerce respectif occupe les trois quarts d’une page de *La Liberté* qui encourage en retour ses lecteurs à former la clientèle des commanditaires: « Supportez donc les commerçants [*sic*] qui supportent le FESTIVAL! » (13 février 1974: 11). Le *St. Boniface Courier*, qui soulève aussi cet enjeu, suit une approche différente en y consacrant beaucoup moins d’espace journalistique (« Festival Posters » 13 février 1974: 1). En fin de compte, *La Liberté* donne l’impression que le Festival est une semaine « portes ouvertes » pour les commerces, où les échanges économiques l’emportent sur les échanges culturels. Le *St. Boniface Courier* renforce cet enjeu dans un article de 1972: « By participating in the parade, mtrchants [*sic*] and business houses will ensure continued success of the only event of its kind in Canada west of Quebec and *add to your success* by displaying your message to tens of thousands of people lining the parade route » (26 janvier 1972: 1).⁴⁶ La

⁴⁶ Nous soulignons.

rédaction anglaise fait de même dans une légende de 1972 en associant le Festival du Voyageur au tourisme: « The grant enables the board of directors to continue to stage an annual Festival as a major winter attraction *to promote tourism in Manitoba* » (9 février 1972: 1).⁴⁷ D'ailleurs, le *St. Boniface Courier* rappelle les avantages économiques du Festival pour les clubs communautaires. Par exemple, sous « Notre Dame, » la rédaction publie ceci: « The profits [*sic*] of the week is for our club » (31 janvier 1973: 11).

De plus, le message proprement « franco-manitobain » disparaît des publicités dans les suppléments de *La Liberté* à l'occasion du Festival au profit de messages plus « généraux » ou « commerciaux. » En 1971, sept commanditaires transmettent chacun l'un des messages suivants s'adressant uniquement aux Franco-Manitobains: « Franco-Manitobains, St-Boniface vous accueille » (Niakwa Motor Hotel 17 février 1971: 5; Chez Marcoux 17 février 1971: 9; Perrin du Manitoba 17 février 1971: 10); « Assurons une participation Francophone au Festival du Voyageur » (Société franco-manitobaine 17 février 1971: 9); ou « Nous serons fiers d'accueillir les Franco-Manitobains lors du Festival » (R. Laplume 17 février 1971: 10; Le personnel de la Banque de Montréal 17 février 1971: 11; Billinkoff's Build Better – For Less 17 février 1971: 11). Dans l'édition de 1972, trois commanditaires (Société franco-manitobaine 16 février 1972: 28; Perrin du Manitoba 16 février 1972: 29; R. Laplume 16 février 1972: 29) retiennent ces messages qui disparaissent l'année prochaine. Si la majorité des messages sont généraux, tels « Le Festival du Voyageur c'est l'affaire de tout le monde » (El Coredo Coiffeurs pour hommes 17 février 1971: 7), « Venez fêter à Saint-Boniface » (Fontaine & Compagnie 16 février 1972: 31) ou « C'est le temps de s'arrêter et de s'amuser » (Danis Realty 13 février 1974: 26), certains commanditaires profitent de la popularité croissante du Festival pour faire de la publicité pour leur commerce entre 1972 et 1974: « Faites de vos loisirs UN FESTIVAL CONTINUEL en

⁴⁷ Nous soulignons.

achetant VOS DISQUES FRANCAIS [sic] chez-nous [sic] » (Musicana 16 février 1972: 31), « Les meilleurs chars allégoriques pour défilés au Canada [...] » (Astro Float Materials 14 février 1973: 47), « Réjouissez-vous pendant le Festival du Voyageur, mais n'oubliez pas vos plaques d'immatriculation et collants 1973 » (Assurances Aurèle Désaulniers 14 février 1973: 49) ou « GROSSE AUBAINE sur les manteaux d'hiver et les habits faits sur mesure durant le Festival du Voyageur » (Huot 13 février 1974: 22).⁴⁸ Des annonces de ce genre paraissent aussi dans les pages régulières de *La Liberté*, du *St. Boniface Courier* et du *Courrier de Saint-Boniface*.⁴⁹ Cette observation fait écho à celle faite par Luc Côté et Jean-Guy Daigle dans leur ouvrage sur la publicité québécoise des années 1920 aux années 1960: « Tout en consacrant une part importante de leur espace publicitaire aux vœux et aux souhaits d'usage qu'ils adressent tout spécialement à leur clientèle lectrice, les magasins de détail « profitent de l'occasion » aussi, pour souligner ou mettre en valeur les qualités de leurs services et de leurs étalages » (Côté et Daigle 237).

Par ailleurs, le nombre élevé de commanditaires anglophones⁵⁰ qui publient des annonces dans le supplément du Festival du Voyageur de 1974 témoigne d'une participation forte d'anglophones au Festival. En fait, dans certains cas, la plupart des visiteurs sont anglophones: « Selon une publication du Centre culturel (mars 1974), les visites guidées ont pris une envergure inattendue: 300 élèves en janvier et, durant la semaine du Festival du Voyageur, 300 élèves PAR JOUR (à 95 pour cent anglophones...) » (*Liberté* 13 mars 1974: 2). Ainsi, il est possible de trouver des exemples qui suggèrent une ouverture du journal francophone sur les anglophones en

⁴⁸ Les mots Festival du Voyageur sont stylisés.

⁴⁹ Voir, par exemple, Renault *Liberté* 1 mars 1972: 3; Clara's Hair Styling *St. Boniface Courier* 17 février 1971: 2; S-T-R-E-T-C-H & SEW FABRICS *St. Boniface Courier* 23 février 1972: 7; Le Rendez-Vous Restaurant *Courrier de Saint-Boniface* 21 février 1973: 16.

⁵⁰ Nous avons considéré comme des commanditaires anglophones ceux qui ont un nom complètement anglais. Par exemple, « Sever Signs & Displays Ltd. » compte parmi les commanditaires anglophones, quoique « Couture Motors Ltd. » figure parmi les commanditaires francophones.

1974. Par exemple, dans une invitation au Festival du Voyageur, accompagnée d'une grande photo de l'hiver manitobain, *La Liberté* communique ce message: « Bientôt vient une semaine où le temps est doux, où la gaiete [*sic*] règne, où *tout le monde*, [*sic*] s'amuse dans la plus grande joie » (6 février 1974: 28).⁵¹ Dans un court passage, qui se rattache à une photo, *La Liberté* décrit aussi les actions d'une enseignante pour encourager ses étudiants anglophones à participer à la culture francophone: « Mme A. Legras, professeur itinérante, ne se contente pas de simplement 'enseigner' le français à quelque 120 jeunes anglophones de l'école Lord Selkirk; plus important pour elle est la culture, et surtout l'attitude positive que ces jeunes ont pris envers le fait français depuis un an [...] » (20 février 1974: 10). En outre, les termes de la Proclamation du maire Stephen Juba se démarquent parmi des pages du supplément de *La Liberté* de 1974: « [...] le développement de notre Cité et de notre Province dépend de tous nos citoyens qui, dans un même élan d'entente et d'amitié lors de célébrations communes, telles que les Voyageurs le faisaient voilà cent ans, savent s'unir [...] » (13 février 1974: 3).

Si ces exemples font ressortir la reconnaissance d'anglophones au Festival du Voyageur et l'être-ensemble des deux groupes culturels, *La Liberté* manque d'autres occasions pour souligner leur rapprochement, et notamment dans les sports (lutte, golf⁵²), aux courses (raquettes, automobiles, chiens attelés) ou aux concours (barbus, sculptures, affiches) qui y ont lieu. *La Liberté* publie les noms francophones ou anglophones des gagnants,⁵³ mais ce journal francophone hésite à mettre autrement en lumière la participation biculturelle à ces événements. Cette difficulté se pose aussi dans le *St. Boniface Courier* qui souligne que « [...] sporting events

⁵¹ Nous soulignons.

⁵² « Du golf en hiver? Et pourquoi pas, puisque tout est possible durant le Festival du Voyageur » (*Liberté* 14 février 1973: 2).

⁵³ Voir, par exemple, *Liberté* 27 février 1974: 14-15.

play an important role during the Festival du Voyageur » (« Sports Important » 21 février 1973: 10), mais ne soulève pas non plus l'importance de la contribution des deux groupes culturels.

Quoique *La Liberté* voie, dans le Festival du Voyageur une occasion de se rassembler, le journal rédigé par Dupuis souligne plus souvent la participation de jeunes ou de familles que celle de groupes culturels. Par exemple, à la suite de l'édition de 1972, Dupuis constate dans sa chronique: « Il est un phénomène que je m'en voudrais de ne pas mentionner, et c'est la participation massive de la jeunesse » (1 mars 1972: 2). Et, dans la chronique « Festival du Voyageur en marche » de 1974, nous lisons ceci: « C'est également une occasion de resserrer les liens de familles [*sic*], en participant avec eux aux activités du Festival » (30 janvier 1974: 11).

En fin de compte, la priorité pour *La Liberté* demeure la mise en relief du caractère franco-manitobain du Festival. La haute participation d'anglophones peut, ironiquement, expliquer cette volonté: il faut continuer à insister sur l'importance d'un festival franco-manitobain afin qu'il ne « s'anglicise » pas, comme il ressort du journal. D'ailleurs, *La Liberté* n'attribue pas visiblement le succès du Festival à une participation biculturelle. Cette tendance vers un créneau franco-manitobain soulève aussi la question de la perception du bilinguisme. D'après *La Liberté*, le bilinguisme existe lorsque le français gagne autant d'importance que l'anglais (l'anglais *et* le français). Mais, aussitôt atteint, l'équilibre se perd dans le désir de trouver un créneau franco-manitobain. Le bilinguisme devient ainsi l'anglais et *le français*.

Notre analyse du discours sur les anglophones et les francophones à l'occasion du Festival du Voyageur de 1971 à 1974 dans *La Liberté*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface* révèle qu'il circule dans *La Liberté* deux discours principaux: l'un tend à souligner le caractère francophone du Festival, et l'autre à « vendre » le Festival à ses lecteurs. En d'autres termes, étant donné le rappel régulier de renseignements publicitaires (prix et lieux

des billets, dates et lieux des événements), *La Liberté* a l'air d'inciter ses lecteurs francophones à acheter, soit une chose, soit une expérience, pour assurer une ambiance franco-manitobaine au Festival et pour leur offrir un événement dont ils peuvent être fiers. Pour *La Liberté*, et pour *Le Courrier de Saint-Boniface* dans une certaine mesure, c'est d'abord une occasion de trouver un créneau franco-manitobain, alors que le *St. Boniface Courier* considère déjà le Festival du Voyageur comme un festival francophone auquel les anglophones sont invités. La priorité de *La Liberté* ne consiste pas à donner une place équilibrée aux anglophones et aux francophones dans ses pages, ni à souligner l'être-ensemble et les échanges culturels entre francophones et anglophones, malgré la participation de ces deux groupes culturels au Festival. Certes, *La Liberté* se trouve dans une situation précaire. D'un côté, ce journal veut appuyer une telle initiative qui vise à redonner vie à Saint-Boniface. De l'autre, il déroge à son mandat qui consiste à « faire du reportage honnête et objectif. » Mais le journal a des préoccupations particulières et n'a pas d'espace journalistique pour en souligner d'autres qui pourtant contribueraient autant, voire plus, à l'épanouissement de la francophonie au Manitoba.

Chapitre 3: Les discours journalistiques sur les Métis à l'occasion du Festival du Voyageur, de 1971 à 1974

Tout comme le Concours de la Reine, auquel des candidates anglophones ou francophones du Manitoba étaient éligibles, il y a eu, pendant les premières années du Festival, des événements, des interprètes et des lieux propices à la participation ou au rappel historique des Métis, dont nous analyserons la portée dans *La Liberté*, comparé au *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface*.

Dans un festival dit du Voyageur, on pourrait s'attendre à une célébration de ce personnage historique. Étant donné que la vie des premiers voyageurs dans l'Ouest est intimement liée à celle des Amérindiennes et de leurs descendants métis, on pourrait s'attendre aussi à ce rappel historique dans un journal qui défend un « reportage honnête et objectif. »

Pour la troisième édition du Festival du Voyageur en 1972,⁵⁴ des spectacles « folkloriques » s'ajoutent à sa programmation, et notamment le Concours de violon et de gigue (Fiddling & Jigging Contest), la participation du Métis André Desjarlais (Andy De Jarlis)⁵⁵ et un divertissement offert par les Gais Manitobains, un des anciens noms portés par l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge. À une époque où les concours de violoneux enregistrés à CKSB avaient une « présence métisse [...] évidemment forte » (Bocquel, *CKSB* 93), le Concours de violon et de gigue du Festival du Voyageur n'a pas fait exception. Mais seul le *St. Boniface Courier* annonce les gagnants de ce concours à deux volets dans sa première édition:

The Fiddling Contest saw Regis Beurette of St. Vital place first, Alec Carriere [sic?] of Lorette place second and Cyril Sinclair of Winnipeg, third.

⁵⁴ En 1972, le Festival du Voyageur dure six jours, soit du 22 au 27 février.

⁵⁵ Né Desjarlais, il change son nom de famille pour en simplifier la prononciation (Meilleur, metismuseum.ca).

Winners of the Red River Jig contest were Albert Duthiaume of Winnipeg, 1st: Joe Vermette of St. Boniface, 2nd; D. Garneau of Winnipeg tied with Gordon Lavallee [*sic?*] of St. Ambroise for third. (1 mars 1972: 1)

La couverture de ce concours dans *La Liberté* de 1972 se limite à un rappel de la « final [*sic*] » (16 février 1972: 27) du concours dans une annonce du Relais de l'Hôtel de St-Boniface, parue dans le supplément du journal créé à l'occasion du Festival du Voyageur. En 1974, les rappels du Concours de violon et de gigue sont plus nombreux dans *La Liberté*, et le journal attire l'attention de ses lecteurs sur le sujet dans un article à la une intitulé « Violoneux au Festival du Voyageur. » Mais, malgré le fait que « [p]lus de 30 violoneux [s'inscrivent] au Concours à l'Auberge du violon [...] » (20 février 1974: 1), ce qui représente un taux de participation annuel plus élevé qu'au Concours de la Reine, *La Liberté* ne réfléchit pas à l'identité des participants, qu'elle qualifie pourtant ailleurs de « nos violoneux » (30 janvier 1974: 11).⁵⁶

La Liberté réserve une couverture semblable au violoneux Métis canadien-français André Desjarlais. Né en septembre 1914 au Manitoba, peu après le début de la Première Guerre mondiale, il était le fils d'Henriette (Anne) St. Germain et du violoneux Pierre Desjarlais (Mackintosh 43). Avant son décès en septembre 1975, il donna des concerts au Festival en 1972 et 1973, à l'occasion de la « Danse du 'Bon Vieux Temps' » que *La Liberté*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface* annoncent à leurs lecteurs,⁵⁷ mais dont ils ne parlent pas davantage.

Si le Concours de violon et de gigue et la contribution du Métis Desjarlais n'attirent pas beaucoup l'attention de *La Liberté*, il n'en va pas de même en 1973 pour le retour des Gais Manitobains et leur participation au Festival du Voyageur à partir de 1972. Fondée en 1947 et

⁵⁶ Nous soulignons.

⁵⁷ *Liberté* (supplément) 16 février 1972: 23; *Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 45; *St. Boniface Courier* 21 février 1973: 10; *Courier de Saint-Boniface* 21 février 1973: 5.

connue depuis 1993 sous le nom de l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge, cette troupe de danseurs et de musiciens s'appelait à l'origine les Gais Manitobains.⁵⁸

Les années 1972, 1973 et 1974 marquent, pour les Gais Manitobains, la découverte de la gigue (Chaput 103) et du folklore franco-manitobain, dont « une dizaine de danses d'origine métisse, » (114) et des spectacles en France et au Québec en costume métis (114, 116-117). De fait, ces années comptent, d'après Lucien Chaput, parmi « [l]es années charnières des Gais Manitobains » (103). En mai 1973, les Gais Manitobains lancent aussi un bulletin publicitaire et informatif, *La Bastringue*,⁵⁹ nommé d'après la danse manitobaine du même nom (*Bastringue* mai 1973: 2). Ce bulletin, « devenu presque un journal, » (Chaput 113) a paru de trois à quatre fois par année en 1973 et 1974. Il a été tiré à 1000 ou 3000 exemplaires et, en 1976 et 1977, a paru dans *La Liberté*⁶⁰ afin d'élargir sa portée (Fonds Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge, 0325/901/54).⁶¹ Dans un document qui explique les changements apportés à cette publication, nous apprenons que *La Bastringue* « gardera en tête les objectifs que se sont donnés les Gais Manitobains », dont celui « d'occasionner une meilleure connaissance des cultures métisses et franco-manitobaines par la recherche et la diffusion de celles-ci [...] » (Fonds EFRR).⁶² Ainsi, les Gais Manitobains reconnaissaient l'élément fondamental métis de la culture franco-manitobaine et l'intégraient dans ce qu'ils diffusaient par la danse et des textes. Soulignons aussi que certains membres des Gais Manitobains, tel Neil Gaudry, étaient métis (Chaput 103). Mais *La Liberté* prendra-t-elle en compte cette composante essentielle de l'histoire et de la culture franco-manitobaines?

⁵⁸ La troupe change aussi de nom en 1978 pour devenir les Danseurs de la Rivière-Rouge (Chaput 131).

⁵⁹ Le titre du bulletin paraît, dans ses premières années, sans majuscules, soit *la bastringue*.

⁶⁰ Il paraît le 9 décembre 1976 (vol. 3, no. 1) et le 10 mars 1977 (vol. 3, no. 2).

⁶¹ En 1974, *La Liberté* dessert « 13,000 foyers au Manitoba français » (2 janvier 1974: 4).

⁶² Les buts apparaissent aussi dans *Bastringue* décembre 1976: 1.

En 1973 et 1974, les Gais Manitobains présentent des danses à plusieurs occasions dans la cadre du Festival, y compris au Bal du Gouverneur et au Couronnement de la Reine du Festival, comme *La Liberté*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface* le rappellent plusieurs fois à leurs lecteurs. « Au cours de la soirée [du Bal], les Gais Manitobains présenteront des danses folkloriques pour le plaisir de tous » (*Liberté* 21 février 1973: 2). « Il serait bon aussi de souligner que les Gais Manitobains participeront aussi à ce bal ».⁶³ Ces indications sont plutôt générales, mais *La Liberté* apporte le 6 février 1974 ces précisions: « Gérard Jean, Gérald Paquin, le 100 Nons, et Les [*sic*] Gais Manitobains créeront pour vous une atmosphère bien Canadienne Française [*sic*] » (6 février 1974: 19). Ces informations se retrouvent dans le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface* la semaine suivante.⁶⁴

Si l'identité canadienne-française ou franco-manitobaine est importante pour les Gais Manitobains, elle n'est toutefois pas la seule à retenir leur attention. Or, *La Liberté* ne mentionne qu'« une danse aux mocassins » exécutée par cette troupe en 1973 (14 février 1973: 17). En revanche, les « danses d'origine métisse » projetées par les Gais Manitobains sont soulignées par Alice Bérubé, meneuse des Gais Manitobains, dans *La Bastringue*:

Pour le Festival du Voyageur, nous voudrions monter certaines danses manitobaine [*sic*]. Nous serons, sous peu, occupés à établir un horaire qui nous permettra de faire cette recherche. Les Manitobains, nous l'avons découvert, cachent de grandes richesses culturelles. Elles n'attendent qu'une chose: qu'on les retrouve et qu'on les incorpore à notre matériel de spectacle. (décembre 1973: 6)

Le développement récent d'un répertoire canadien-français, que *La Liberté* rappelle dans son article daté du 31 janvier 1973 (10), peut expliquer le désir, sinon la fierté, de ranger les spectacles des Gais Manitobains parmi les divertissements « canadiens-français. » Mais, étant

⁶³ *Liberté* 23 janvier 1974: 11; « On chante, on danse » *Courier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11.

⁶⁴ « Queen crowning gala » *St. Boniface Courier* 13 février 1974: 1; *St. Boniface Courier* 20 février 1974: 13; « Gala du couronnement » *Courier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11.

donné qu'il se veut « honnête et objectif, » on peut se demander pourquoi *La Liberté* ne fait pas ressortir la contribution métisse des Gais Manitobains.

L'accès au Musée de Saint-Boniface pendant le festival de 1973 a contribué pourtant à faire connaître l'histoire manitobaine. Ce musée, situé dans l'ancien couvent des Sœurs Grises, avait ouvert ses portes en juin 1967, l'année de la Confédération. En 1973 et 1974, *La Liberté*, le *St. Boniface Courier* et *Le Courrier de Saint-Boniface* invitent ses lecteurs à y aller pendant le festival,⁶⁵ et Hubert Pantel de *La Liberté* d'ajouter dans son éditorial du 20 février 1974: « Si vous n'aimez pas visiter le Musée quand il y a trop de monde, mais qu'il vous faut cependant une 'occasion' pour vous y rendre, allez-y quand même durant le Festival » (4). *Le Courrier de Saint-Boniface* fait de même, tout en rappelant aussi quelques aspects historiques: « [...] le voyageur, vivait des aventures multiples dans les forêts et sur les cours d'eau du Manitoba, comme à travers le Canada, dès les premiers temps de la colonie » (30 janvier 1974: 6). Or, s'il s'agit du « personnage principal de cette manifestation, » (« Le Musée » *Courrier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11) où sont les autres, et notamment les femmes autochtones et les Métis dans les « life-style and times of the Voyageur era » (*St. Boniface Courier* 30 janvier 1974: 12)?⁶⁶ Ni *La Liberté*, ni le *St. Boniface Courier*, ni *Le Courrier de Saint-Boniface* n'en font mention malgré la collection d'objets autochtones et métis du Musée de Saint-Boniface.⁶⁷ En dépit de la collaboration entre le Festival du Voyageur et le Musée de Saint-Boniface en 1973 et 1974, ni *La Liberté*, ni le *St. Boniface Courier*, ni *Le Courrier de Saint-Boniface*, n'en profitent pour intégrer une présence métisse dans leur discours respectif.

⁶⁵ Les festivaliers ont accès au Musée à partir de 1970 (« Le Musée » *Liberté et Patriote* 25 février 1970: 1).

⁶⁶ Nous soulignons.

⁶⁷ Voir, par exemple, Collection du Musée de Saint-Boniface, MSB 1061. La Société historique de Saint-Boniface, qui conserve des archives des cultures franco-manitobaines et métisses, et qui avait son musée dans le sous-sol de la Cathédrale de Saint-Boniface, a exposé en 1970 des objets dans le Musée de Saint-Boniface (« Société historique de Saint-Boniface, » archivesshsb.mb.ca). D'ailleurs, Henri Létourneau, conservateur du Musée de Saint-Boniface de 1968 à 1985, a joué un rôle important dans le « développement de la collection d'artefacts métis » (« Henri Létourneau, » archivesshsb.mb.ca).

Par ailleurs, la réaction du comité exécutif de la Société historique de Saint-Boniface face au costume du Voyageur en 1971 montre l'importance de représenter fidèlement l'histoire et donne à réfléchir: « Nous croyons que, sur cette question du costume, un souci exemplaire de 'vérité' historique est approprié, sinon nécessaire. C'est là l'image que nous donnons à tous, aux enfants, aux jeunes comme aux moins jeunes, de ce que fut notre passé » (*Liberté et Patriote* 17 février 1971: 4).⁶⁸ Mais cette réflexion n'apparaît pas dans les éditoriaux de *La Liberté* à l'occasion du Festival du Voyageur au début des années 1970. Néanmoins, *La Liberté* fait du reportage « honnête et objectif » centré sur l'histoire du « Voyageur, » telle que le Festival la conçoit. *La Liberté* signale d'ailleurs les objectifs de l'édition de 1972: « insister sur l'aspect historique des pionniers canadiens-français, et rappeler aux citoyens du Manitoba l'héritage culturel de l'Ouest canadien » (« Festival du of the Voyageur?.. [sic] » 19 janvier 1972: 2). Mais pourquoi *La Liberté* ne met-il pas en cause l'absence de l'apport métis dans le patrimoine défendu par le Festival?

Mis à part un feuilleton hebdomadaire sur Louis Riel dans *La Liberté* de 1972⁶⁹ et des articles sur le Métis contemporain dans *La Liberté* (30 janvier 1974: 5) ou dans le *St. Boniface Courier* (13 mars 1974: 9), la place journalistique du Métis est, en définitive, ponctuelle au début des années 1970, sinon inexistante là où elle aurait pu s'intégrer facilement à l'occasion du Festival du Voyageur. Prenons l'exemple de Georges Forest. Après avoir joué le rôle de Voyageur officiel en 1970, il est présenté dans la presse comme le « représentant » (*Courrier de Saint-Boniface* 20 janvier 1971: 4), l'« ancien ambassadeur » (*Liberté et Patriote* 24 février 1971: 13), l'« original voyageur » (*St. Boniface Courier* 19 janvier 1972: 12) et le « fougueux voyageur » (*Courrier de Saint-Boniface* 20 janvier 1971: 4.) du Festival, mais il n'existe aucune

⁶⁸ Une lettre presque identique du Comité exécutif de la Société Historique de Saint-Boniface apparaît aussi dans *Courrier de Saint-Boniface* 24 février 1971: 12.

⁶⁹ Il s'agit de *Louis Riel: héros ou rebelle* de Georges Cerbelaud Salagnac, publié à partir du 5 janvier 1972.

réflexion journalistique sur sa contribution en tant que Métis. Néanmoins, signalons que, malgré son rôle de Président de la Chambre de Commerce de St-Boniface à partir de juillet 1971 (*Liberté et Patriote* 28 juillet 1971: 4) et de Vice-président du Festival en 1972 (« Conférence de presse » *Liberté* 19 janvier 1972: 2), Georges Forest n'intervient pas pour mettre en lumière le patrimoine métis au sein du Festival.

Cela dit, qu'en est-il pour le Concours des sculptures sur glace, une occasion de recréer des événements historiques, y compris ceux rappelant les Autochtones ou les Métis? En effet, ce concours, lancé pour la troisième édition du Festival et devenu un Symposium international à Winnipeg, est, d'après Bernard Bocquel, « [...] une alliance originale entre l'art de la neige et la passion de l'histoire » (*CKSB* 87). À l'approche du festival de 1972, le *St. Boniface Courier* publie ceci: « To celebrate past, present and a time to come – the ice sculptures. They'll be everywhere about the city » (16 février 1972: 1). En 1973, *La Liberté* précise que « [l]es concurrents devront construire des sculptures de glace à des endroits désignés le long du boulevard Provencher, sur le thème du Festival du Voyageur » (31 janvier 1973: 12). Le *St. Boniface Courier* publie le même jour le même article en y incluant « a Voyageur theme » (31 janvier 1973: 1). Après le festival de cette année-là, seul *La Liberté* annonce les gagnants et mentionne les sculptures de glace qui rappellent l'histoire de l'Ouest canadien:

En effet, nous apprenions, lundi de la semaine dernière, que Roland Boisjoli avait mérité le premier prix pour sa sculpture d'un bison; le deuxième prix fut décerné à Louis Régnier pour son tableau représentant un Voyageur faisant la traite avec un Indien; Gérald Prenovault reçut le troisième prix pour son canot avec un Voyageur. (28 février 1973: 21)⁷⁰

⁷⁰ Une photo d'un bison sculpté se trouve au Centre du patrimoine (Fonds Claudette Lambert, SHSB 13659).

Les sculptures en glace, dont celle faite en 1971 représentant Louis Riel avec son nom gravé dans la glace,⁷¹ ne sont pas toutes mentionnées dans *La Liberté*. Cette tendance à évacuer les Métis du discours se manifeste à une époque où les relations entre Métis et Canadiens français sont encore méconnues (Painchaud 53-54) et où « [l]es Métis ne se per[çoivent] plus comme étant associés culturellement avec les Canadiens français » (Lussier, « Les rapports » 81). En outre, la fabrication de sculptures et de statues, qui marque les dernières décennies au Manitoba, témoigne des tensions interculturelles au cours de cette période. La sculpture de Louis Riel par Marcien Lemay, dévoilée au Palais législatif en décembre 1971, par exemple, a soulevé une polémique entre Métis anglophones et francophones (Ouimet 13-44; Bower, mhs.mb.ca).⁷² Près d'une décennie plus tard, la statue de la sainte Vierge, dévoilée en janvier 1980, a relancé les tensions entre les Métis francophones et les Franco-Manitobains. Cette statue aux « traits métis » a représenté « l'ultime insulte, » comme le montrent des lettres écrites par des francophones à *La Liberté* (Lussier, « Les rapports » 82-83). Aujourd'hui, le projet du Comité du monument de Georges Forest risque d'attiser les tensions. Ce projet, qui vise à ériger un monument à la mémoire du Métis Georges Forest en 2014, a, de fait, causé des frictions (*Liberté* 19 au 25 décembre 2012: 4).

Or il existe quelques rappels ponctuels de l'héritage métis qui nuancent légèrement le discours généralement homogène de *La Liberté*. Par exemple, le message du maire de Winnipeg à cette époque⁷³ publié dans le programme bilingue du Festival et figurant dans *La Liberté* du 13 février 1974, comprend cet avertissement: « [...] the Festival du Voyageur is reviving a period in history when a man, his family and neighbours formed a bond of friendship, a good fellowship

⁷¹ Une photo de la sculpture de Louis Riel se trouve au Centre du patrimoine (Fonds Claudette Lambert, SHSB 13665).

⁷² L'Union nationale métisse ne s'est pas opposée à la sculpture de Lemay (Mattes, collectionscanada.gc.ca).

⁷³ Stephen Juba fut maire de 1957 à 1959 et de 1960 à 1977 (Goldsborough, « Reeves and Mayors » mhs.mb.ca).

and an enthusiasm for fun that is unequalled to this day » (9). Mentionnons aussi la Page de Bicolo, qui tente d'intéresser les enfants à *La Liberté* à partir du 5 janvier 1972,⁷⁴ et qui comprend un petit rappel de l'« Indien » (mais non du Métis!) dans l'histoire de l'Ouest canadien: « Pour se déplacer en hiver, les Indiens utilisaient des raquettes » (26 janvier 1972: 20-21; 13 février 1974: 20).⁷⁵ Dans des articles décrivant la soirée du couronnement de la Reine du Festival du Voyageur, *La Liberté* ajoute en 1972 que « [...] Dale Grouette dansa la 'Red River Jig' ou la 'Jig de la Rivière-Rouge' » (1 mars 1972: 12) et dans son cahier spécial en 1973 que « [f]igureront également au programme: 'Poète et Cie', 'Le 100 Nons', un violoneux et un danseur de giges [*sic*] et le club 'Stony Mountain Pow Wow' » (14 février 1973: 37). Cette énumération se retrouve dans le *St. Boniface Courier* et *Le Courier de Saint-Boniface*.⁷⁶ La gigue de la Rivière-Rouge « propre au peuple métis » (*Bastringue* dans *Liberté* 9 décembre 1976: 3A) a lieu pendant un concours bilingue qui devient un lieu de rencontre pour les anglophones, francophones et Métis, sans que *La Liberté*, le *St. Boniface Courier* ou *Le Courier de Saint-Boniface* ne le mette en lumière. Quoique *La Liberté* n'omette pas la participation du Stony Mountain Pow Wow au Festival du Voyageur, elle limite sa couverture à une seule mention, contrairement à *La Bastringue*, qui explique l'origine de ce groupe et annonce sa collaboration au festival à la une du numéro de mars 1975 (mars 1975: 1). Au cours du même mois, ce groupe avait participé au spectacle *Mon Pays* des Gais Manitobains et y avait dansé une danse indienne commentée dans un autre article de *La Bastringue*:

Nous allons nous souvenir longtemps du Stony Mountain Pow Wow dans le spectacle "Mon Pays" présenté les 21, 22 et 23 mars dernier. La danse indienne,

⁷⁴ Sur les buts de la page de Bicolo, voir *Liberté* 21 mars 1973: 18.

⁷⁵ En 1975, les Éditions du Blé, fondées l'année précédente, publie un cahier de trente-deux pages pour enfants intitulé *Salut les amis! Allons au Festival avec Niko, Niski et _____* (l'enfant y inscrivant son nom) écrit par Claude Dorge et illustré par Réal Bérard. À la une, nous lisons que « Niski est le mot cris pour outarde » et à la page 24 nous trouvons un « HOMMAGE À L'INDIEN. »

⁷⁶ Voir *St. Boniface Courier* 14 février 1973: 11 et *Courier de Saint-Boniface* 14 février 1973: 12.

c'est vraiment puissant. Les pieds battant la mesure, les corps frémissant au rythme endiablé, nous ressentons à ce moment toute l'excitation de la scène. (mai 1975: 3)

Malgré l'emprisonnement des membres du Stony Mountain Pow Wow, *La Bastringue* s'enthousiasme pour la contribution de ce groupe qui s'opposait à la honte associée à l'identité métisse. *La Liberté* rate au contraire une occasion de montrer à ses lecteurs l'apport positif de ces Métis et Autochtones.

Signalons en dernier lieu qu'en 1973 et 1974, *La Liberté* s'intéresse à la « Ukrainian Week, » (30 janvier 1974: 8)⁷⁷ qui a aussi lieu en hiver au Manitoba, ainsi qu'à une « Soirée ukrainienne » qui fait partie de la programmation du festival. *La Liberté* souligne cette dernière dans une photo et une légende figurant à la une du numéro du 28 février 1973. Tout en insistant sur la dimension canadienne-française ou franco-manitobaine du festival, *La Liberté* n'hésite pas à montrer le Voyageur franco-manitobain Gilbert D'Eschambault aux côtés d'une danseuse ukrainienne et en contact avec une culture minoritaire différente de la sienne. Cette image fait songer au Manitoba multiculturel que célèbre Folklorama, un festival multiculturel à Winnipeg.⁷⁸ Si la présence de Madame Kotowich, coordonnatrice du Concours de la Reine, peut expliquer en partie l'intérêt de *La Liberté* pour cet événement ukrainien, la collaboration d'Ukrainiens peut être attribuable aussi à une ouverture du journal sur les cultures minoritaires autres que celle des Franco-Manitobains.

Ainsi, notre analyse montre que *La Liberté* ne saisit pas des moments propices à la mise en lumière de la présence et de la participation des Métis au Festival du Voyageur au début des années 1970. Ni le Concours de violon et de gigue, ni le divertissement des Gais Manitobains, ni

⁷⁷ Cet article se trouve sous la rubrique « Entre nous » du journal. Cette page a pour but de « susciter chez les Manitobains une participation plus étendue à l'élaboration de leur journal » (23 janvier 1974: 8).

⁷⁸ Folklorama est lancé en 1970 à Winnipeg à l'occasion des fêtes du centenaire du Manitoba. Le pavillon Ukraine-Kyiv existe depuis son inauguration (« FAQs, » folklorama.ca).

l'accès au Musée de Saint-Boniface pendant le Festival, ni le Concours des sculptures ne suscitent une réflexion du journal francophone, du *St. Boniface Courier* ou du *Courrier de Saint-Boniface* sur la place du Métis au Festival. S'il existe, par moments, une ouverture sur les Métis ou sur les Autochtones, *La Liberté* rate d'autres occasions importantes pour souligner leur contribution, et privilégie plutôt un discours sur le voyageur canadien-français. Cela dit, on peut se demander si *La Liberté* était en mesure de lancer des réflexions à une époque de transition où il cesse d'être un journal d'opinion pour devenir un journal « honnête et objectif » sous forme de reportages. Pourtant, il conserve son éditorial où la réflexion est justifiée, voire attendue. En fait, un journal communautaire en milieu minoritaire comme *La Liberté* se heurte à la difficulté de retenir un lectorat déjà restreint se percevant d'abord comme un groupe homogène (les Franco-Manitobains) par rapport à une autre minorité comme les Métis. La mention de la participation des Ukrainiens au Festival du Voyageur donne une certaine dimension multiculturelle à ses pages, certes, mais il n'en demeure pas moins que l'absence au Festival et dans la presse franco-manitobaine d'une pleine reconnaissance de l'importance des Métis au Manitoba relance à la fois la question identitaire et le défi de l'interculturalité en milieu minoritaire.

Conclusion

Pour saisir les raisons historiques et culturelles d'une certaine tendance des Franco-Manitobains à se définir par rapport à une francophonie homogène, nous avons remonté à l'année 1970, marquée par le centenaire du Manitoba et le début du Festival du Voyageur, et relativisé nos observations actuelles à l'aide des journaux. Cette étude nous a amené à faire les constats suivants.

D'abord, la question du temps. Malgré des lois linguistiques qui sont entrées en vigueur à partir de 1969, notamment la Loi sur les langues officielles et la Loi 113, ni les Franco-Manitobains ni leur journal n'ont changé considérablement leur perception en l'espace de quelques années, ces lois n'étant pas assez bien ancrées dans la société canadienne et manitobaine des années 1970. Rappelons par ailleurs qu'en 1974, l'affaire Forest et l'incendie aux bureaux de la Société franco-manitobaine (1983) n'ont pas encore eu lieu. Nous nous demandons d'ailleurs à quel moment la réussite de Forest en 1979 redonnera au Manitoba une image véritablement bilingue.

Ensuite, la question des priorités. Cet enjeu s'est posé tout au long de ce mémoire. Au premier chapitre, notre analyse a révélé l'importance pour les Franco-Manitobains de garder des liens avec les Québécois à l'occasion du Festival du Voyageur. Notre deuxième chapitre a montré quant à lui l'importance pour les Franco-Manitobains de conserver le caractère canadien-français et plus tard franco-manitobain du Festival. Nous avons ainsi embrassé en l'espace de cinq ans une transition identitaire allant d'un attachement aux Québécois et aux Canadiens français, à un attachement aux Franco-Manitobains (sans les Métis). La question de l'identité était ainsi au premier plan, plutôt que les relations entre groupes linguistiques et culturels.

Mais les Franco-Manitobains n'étaient pas en mesure de se concentrer sur l'Autre quand ils avaient des enjeux à résoudre entre eux. Rappelons que *La Liberté* soulève la quasi-absence des Canadiens français au Festival en 1971. Nous pouvons aussi supposer que le Festival ne réussit pas à regrouper tous les Franco-Manitobains du Manitoba, étant donné que plusieurs villages organisaient leur propre « festival. » Le manque de cohésion entre Franco-Manitobains s'est révélé problématique, mais ils continuaient toutefois de chercher quelque chose qui pouvait les distinguer d'un milieu majoritairement anglophone.

Enfin, la question du journal en milieu minoritaire. En considérant les premières années du Festival du Voyageur, nous nous sommes attardés au début d'une entreprise et le rôle de la presse dans son succès. Quoique *La Liberté* ait été prête à diffuser des renseignements du Festival pour y attirer autant de lecteurs possible, nous pouvons nous demander comment le journal aurait changé la perception du Festival s'il avait dès le départ mis en cause l'omniprésence du Voyageur au détriment des Métis. Cette idée nous ramène à la question du temps. Quoique le retour d'un festival pendant cinq années consécutives dans un milieu minoritaire représente une réussite, les problèmes financiers du Festival nous laissent croire que *La Liberté* ne vit pas au cours de cette période de continuation assurée. Il serait utile de poursuivre le dépouillement du journal pour savoir à quel moment *La Liberté* lance une réflexion propice à l'évolution des Franco-Manitobains et du Festival.

À la lumière de son 100^e anniversaire, *La Liberté* prendra-t-il en compte du rôle important qu'il peut jouer en tant que journal communautaire dans l'épanouissement de la francophonie en milieu minoritaire au Manitoba? Est-ce qu'il continuera sa mission de « faire du reportage honnête et objectif? » Y verra-t-il une occasion de relancer et relever le défi de renforcer les relations des francophones avec les anglophones et de réhabiliter celles avec les

Métis? Sa collaboration récente avec le *Winnipeg Free Press* (« Le fil des francophiles »), avec des artistes anglophones et francophones (*La Liberté* MIC) et avec Laura Penner⁷⁹ (« La p'tite métisse vous parle ») pourrait selon nous l'inspirer davantage. De combien de temps les Franco-Manitobains et *La Liberté* ont-ils besoin encore pour reconnaître pleinement la contribution importante des anglophones et des Métis à l'épanouissement de la francophonie en milieu minoritaire? C'est une question pertinente dans un pays qui a deux langues officielles et qui comprend une population métisse importante, surtout en milieu minoritaire, car les relations positives entre ces trois groupes linguistiques et culturels contribueront à une francophonie durable.

⁷⁹ Elle est décédée en décembre 2011.

Bibliographie

Fonds d'archives

Collection du Musée de Saint-Boniface, Société historique du Saint-Boniface, MSB 1061.

Fonds Claudette Lambert, Société historique de Saint-Boniface, SHSB 13659.

Fonds Claudette Lambert, Société historique de Saint-Boniface, SHSB 13665.

Fonds Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge, Société historique de Saint-Boniface,
0325/901/54.

Fonds Festival du Voyageur, Société historique de Saint-Boniface, 0205/1566/1.

Fonds Festival du Voyageur, Société historique de Saint-Boniface, 0205/1566/2

Fonds Festival du Voyageur, Société historique de Saint-Boniface, 0205/1566/3.

Articles publiés dans *La Liberté et le Patriote* ou *La Liberté* (par ordre chronologique)

1970

« Le Voyageur de Saint-Boniface chez le premier ministre Trudeau. » *La Liberté et le Patriote* 7
janvier 1970: 1.

Aubry, Jean-Paul. « Le festival du Voyageur. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 14 janvier
1970: 2.

« Le Festival du Voyageur suscite de l'intérêt des visiteurs de Maskinongé attendus à Saint-
Boniface. » *La Liberté et le Patriote* 28 janvier 1970: 1.

« Vingt candidates. » *La Liberté et le Patriote* 11 février 1970: 1.

« Candidates au concours de la Reine de Festival du Voyageur. » *La Liberté et le Patriote* 11
février 1970: 12.

Manie Tobie. « Festival. » *La Liberté et le Patriote* 18 février 1970: 7.

« La participation des francophones sera le clou du Festival du Voyageur. » *La Liberté et le Patriote* 25 février 1970: 1.

« Le maire de Maskinongé à la tête d'un contingent de 75 voyageurs. » *La Liberté et le Patriote* 25 février 1970: 1.

« Le Musée sera ouvert durant le Festival. » *La Liberté et le Patriote* 25 février 1970: 1.

« Les Maskinongés remercient les Franco-Manitobains. » *La Liberté et le Patriote* 4 mars 1970: 1.

Bouvencourt, Jean-Pierre. « Le Festival du Voyageur s'avère un grand succès. » *La Liberté et le Patriote* 4 mars 1970: 1+.

« Les visiteurs de Maskinongé accueillis à bras ouverts. » *La Liberté et le Patriote* 4 mars 1970: 1+.

« Un geste de bon voisinage. » *La Liberté et le Patriote* 4 mars 1970: 2.

Lapointe, Gertrude. « Mme Georges Forest a joué le rôle important parce qu'elle l'a voulu. » *La Liberté et le Patriote* 4 mars 1970: 11 (article publié à l'origine dans *Le Droit* le 29 janvier 1970).

Ayotte, Emma. Lettre. « Pourquoi? pourquoi? [sic] » *La Liberté et le Patriote* 11 mars 1970: 3.

Manie Tobie. « La galette métisse – pain du pays. » *La Liberté et le Patriote* 11 mars 1970: 3.

N.D.L.R. Lettre. *La Liberté et le Patriote* 11 mars 1970: 3.

Aubry, Jean-Paul. « Une information inexacte. » *La Liberté et le Patriote* 18 mars 1970: 2.

Saint-Amant, Sylvio. « Un voyage historique. » *La Liberté et le Patriote* 18 mars 1970: 2.

Aubry, Jean-Paul. « Une date mémorable. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 4.

Hébert, Jean. Lettre. « Un grand pas dans la bonne direction. » *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 4.

« Le centenaire à Ile-des-chênes. » *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 11.

« Message de M. Étienne Gaboury Président de la S.F.M.. [sic]. » *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 18.

Pharmacie St-Pierre Pharmacy. Publicité. *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 18.

Atelier de Tôlerie Cahill. Publicité. *La Liberté et le Patriote* 8 juillet 1970: 30.

La Liberté et le Patriote 8 juillet 1970: 30.

« A St-Malo. » *La Liberté et le Patriote* 15 juillet 1970: 3.

Aubry, Jean-Paul. « Quand les choses seront revenues au normal. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 15 juillet 1970: 4.

Prince, Vincent. « Le Manitoba célèbre son Centenaire en donnant justice à l'école française. » *La Liberté et le Patriote* 15 juillet 1970: 4 (article publié à l'origine dans *Le Devoir* le 4 juillet 1970).

« Célébrations du centenaire à l'école d'Otterburne. » *La Liberté et le Patriote* 15 juillet 1970: 6.

Aubry, Jean-Paul. « L'utilité d'une visite. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 22 juillet 1970: 4.

« Le bill 113 approuvé en troisième lecture le 16 juillet. » *La Liberté et le Patriote* 22 juillet 1970: 5.

« Les gens d'Aubigny ont joui du régal culturel offert à St-Pierre. » *La Liberté et le Patriote* 22 juillet 1970: 24.

1971

« Le Voyageur s'en va-t-en guerre! » *La Liberté et le Patriote* 20 janvier 1971: 1.

« Laquelle sera la Reine du Festival? » *La Liberté et le Patriote* 10 février 1971: 1.

« Le costume du Voyageur et la vérité [sic] historique. » Lettre. *La Liberté et le Patriote* 17 février 1971: 4.

Niakwa Motor Hotel. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 5.

El Coredo Coiffeurs pour hommes. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 7.

Chez Marcoux. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 9.

Société franco-manitobaine. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 9.

Perrin du Manitoba. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 10.

R. Laplume. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 10.

Billinkoff's Build Better – For Less. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 11.

Le personnel de la Banque de Montréal. Publicité. *La Liberté et le Patriote* (supplément) 17 février 1971: 11.

La Liberté et le Patriote 24 février 1971: 3.

Mahé, Irène. « Le français au Festival, une 'Risée'! » *La Liberté et le Patriote* 24 février 1971: 4.

« 200 raquetteurs au Festival l'an prochain. » *La Liberté et le Patriote* 24 février 1971: 13.

Aubry, Jean-Paul. « Bilan du Festival. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 3 mars 1971: 4.

Bouvencourt, M. Lettre. *La Liberté et le Patriote* 3 mars 1971: 4.

Gauthier, Maurice. Lettre. *La Liberté et le Patriote* 3 mars 1971: 4.

Savoie, Paul. Lettre. *La Liberté et le Patriote* 3 mars 1971: 4+.

Aubry, Jean-Paul. « Des opinions sans connaissance de faits. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 24 mars 1971: 4.

« Déficit de \$90,000. » *La Liberté et le Patriote* 21 juillet 1971: 2.

« À la Chambre de Commerce: Georges Forest devient président. » *La Liberté et le Patriote* 28 juillet 1971: 4.

Aubry, Jean-Paul. « Du nouveau à la rédaction. » Éditorial. *La Liberté et le Patriote* 28 juillet 1971: 5.

1972

Dupuis, Arthur. « brasse et cuit. » *La Liberté* 19 janvier 1972: 2.

« Conférence de presse. » *La Liberté* 19 janvier 1972: 2.

« Festival du of the Voyageur?.. [sic] » *La Liberté* 19 janvier 1972: 2.

Dupuis, Arthur. « ‘Voyageur va faire tes bagages.’ » Éditorial. *La Liberté* 26 janvier 1972: 4.
La Liberté 26 janvier 1972: 20+.

Dupuis, Arthur. « brasse et cuit. » *La Liberté* 9 février 1972: 2.

La Liberté (supplément) 16 février 1972: 23.

La Liberté (supplément) 16 février 1972: 27.

Société franco-manitobaine. Publicité. *La Liberté* (supplément) 16 février 1972: 28.

Perrin du Manitoba. Publicité. *La Liberté* (supplément) 16 février 1972: 29.

R. Laplume. Publicité. *La Liberté* (supplément) 16 février 1972: 29.

Fontaine & Compagnie. Publicité. *La Liberté* (supplément) 16 février 1972: 31.

Musicana. Publicité. *La Liberté* (supplément) 16 février 1972: 31.

Dupuis, Arthur. « brasse et cuit. » *La Liberté* 23 février 1972: 2.

Dupuis, Arthur. « brasse et cuit. » *La Liberté* 1 mars 1972: 2.

Renault. Publicité. *La Liberté* 1 mars 1972: 3.

« Le couronnement de la Reine. » *La Liberté* 1 mars 1972: 12.

« Journaliste stagiaire. » *La Liberté* 8 mars 1972: 2.

1973

- « La reine du Festival. » *La Liberté* 10 janvier 1973: 2.
- « Concours – Reine du Festival. » *La Liberté* 17 janvier 1973: 2.
- « Les Gais Manitobains toujours actifs. » *La Liberté* 31 janvier 1973: 10.
- « Concours: Sculptures sur glace. » *La Liberté* 31 janvier 1973: 12.
- « brasse et cuit... » *La Liberté* 14 février 1973: 2.
- « Les Gais Manitobains. » *La Liberté* 14 février 1973: 17.
- « Concours. » *La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 37.
- La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 38+.
- La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 43+.
- La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 45.
- Astro Float Materials. Publicité. *La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 47.
- Assurances Aurèle Désaulniers. Publicité. *La Liberté* (cahier spécial) 14 février 1973: 49.
- « brasse et cuit... » *La Liberté* 21 février 1973: 2.
- La Liberté* 28 février 1973: 1.
- « Le Festival du Voyageur: une semaine de détente. » *La Liberté* 28 février 1973: 21.
- « Un personnage illustre de St-Pierre: BICOLO. » *La Liberté* 21 mars 1973: 18.

1974

- La Liberté* 2 janvier 1974: 4.
- « Le Festival du Voyageur en marche. » *La Liberté* 9 janvier 1974: 7.
- « Entre nous... » *La Liberté* 23 janvier 1974: 8.
- « Festival du Voyageur en marche. » *La Liberté* 23 janvier 1974: 11.
- « Kear fait des suggestions aux collégiens. » *La Liberté* 30 janvier 1974: 5.

« Carnaval – Festival – Carnaval. » *La Liberté* 30 janvier 1974: 8.

« Festival du Voyageur en marche. » *La Liberté* 30 janvier 1974: 11.

« Le Couronnement de la Reine du Festival du Voyageur. » *La Liberté* 6 février 1974: 19.

La Liberté 6 février 1974: 28.

La Liberté (programme) 13 février 1974: 3.

Boulet, Joanne. « La Reine. » *La Liberté* (programme) 13 février 1974: 6+.

La Liberté (programme) 13 février 1974: 9.

La Liberté 13 février 1974: 11.

Liberté (programme) 13 février 1974: 12+.

La Liberté 13 février 1974: 20.

Huot. Publicité. *La Liberté* (programme) 13 février 1974: 22.

Danis Realty. Publicité. *La Liberté* (programme) 13 février 1974: 26.

« Violoneux au Festival du Voyageur. » *La Liberté* 20 février 1974: 1.

Pantel, Hubert. « Du monde en masse au Festival! » Éditorial. *La Liberté* 20 février 1974: 4.

« C'est ça, un Voyageur! » *La Liberté* 20 février 1974: 10.

« Des Gagnants... » *La Liberté* 27 février 1974: 14-15.

« brasse & cuit. » *La Liberté* 13 mars 1974: 2.

2012

Ferland, Marcien. Lettre. *La Liberté* 19 au 25 décembre 2012: 4.

Articles publiés dans le *St. Boniface Courier* ou *Le Courrier de Saint-Boniface*

1970

« Prime Minister Invited to Manitoba. » *St. Boniface Courier* 7 janvier 1970: 1.

« Voyageurs Feted at Festival. » *St. Boniface Courier* 14 janvier 1970: 1.

St. Boniface Courier 28 janvier 1970: 7.

« Festival du Voyageur Well Received in Eastern Canada. » *St. Boniface Courier* 28 janvier 1970: 10.

« Georges and Anita Forest Symbols of 'Festival du Voyageur.' » *St. Boniface Courier* 28 janvier 1970: 11.

« Community Club News... » *St. Boniface Courier* 11 février 1970: 4.

« Festival of the Voyageur takes over Polo Park Mall. » *St. Boniface Courier* 11 février 1970: 10.

« Festival Highlights. » *St. Boniface Courier* 18 février 1970: 1.

« Judges Name 10 Finalists in festival Queen Contest. » *St. Boniface Courier* 18 février 1970: 1.

« What Did The Voyageurs Do For Fun? » *St. Boniface Courier* 18 février 1970: 8.

St. Boniface Courier 25 février 1970: 8.

« Bob Parnell Wins Snowshoe Derby. » *St. Boniface Courier* 4 mars 1970: 10.

Foidart, Dianne. Lettre. *St. Boniface Courier* 4 mars 1970: 12.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 4 mars 1970: 13.

« Echos du festival. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 18 mars 1970: 12.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 29 avril 1970: 12.

« A la recherche des grenouilles perdues. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 1 juillet 1970: 8.

« July 15th A Special Holiday in Manitoba. » *St. Boniface Courier* 8 juillet 1970: 5.

« Armed Forces Provide Pageantry. » *St. Boniface Courier* 15 juillet 1970: 1.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 15 juillet 1970: 13.

Mousseau, Bernadette. « Royalty Visits St. Boniface. » *St. Boniface Courier* 22 juillet 1970: 1.

« Elle n'est pas venue chez moi. » Éditorial. *Le Courrier de Saint-Boniface* 29 juillet 1970: 3.

« Rapailages. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 26 août 1970: 12.

« Louis Riel is Remembered. » *St. Boniface Courier* 11 novembre 1970: 7.

« School Board Clarifies its Procedures Re. Bill 113. » *St. Boniface Courier* 18 novembre 1970:
1.

Vien, Rossel. « Des attitudes fallacieuses. » Éditorial. *Le Courrier de Saint-Boniface* 18
novembre 1970: 3.

Woodley, Ken. Lettre. *St. Boniface Courier* 25 novembre 1970: 2.

Davis, Art. « Now is the Time for Calm Deliberation. » Éditorial. *St. Boniface Courier* 9
décembre 1970: 3.

Lemaire, Marcelle. « Une mesure graduelle mais nécessaire. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 9
décembre 1970: 3.

Vien, Rossel. Réplique à la lettre de Ken Woodley. « Depuis Toujours. » *Le Courrier de Saint-
Boniface* 9 décembre 1970: 11.

1971

« Mammoth Parade Planned as Major Event of Festival. » *St. Boniface Courier* 13 janvier 1971:
1.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 20 janvier 1971: 4.

« Rapailages. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 27 janvier 1971: 12.

« Rapailages. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 3 février 1971: 4.

« Festival du Voyageur for Every Member of the Family. » *St. Boniface Courier* 17 février 1971: 1.

Clara's Hair Styling. Publicité. *St. Boniface Courier* 17 février 1971: 2.

« Concert a First in W P. » *St. Boniface Courier* 24 février 1971: 4.

« Rapailages. » *Le Courier de Saint-Boniface* 24 février 1971: 4+.

Le Comité Exécutif de la Société Historique de Saint-Boniface. Lettre. *Le Courier de Saint-Boniface* 24 février 1971: 12.

« 'Les Intrepides' [sic] Present Annual Concert March 26th. » *St. Boniface Courier* 17 mars 1971: 5.

1972

St. Boniface Courier 19 janvier 1972: 12.

« Festival Parade Route Extended. » *St. Boniface Courier* 26 janvier 1972: 1.

« La [sic] Concours des la Reins [sic] du Festival du Voyageur » *Le Courier de Saint-Boniface* 2 février 1972: 13.

« Festival du Voyageur Queen Contest Open to All Manitoba. » *St. Boniface Courier* 2 février 1972: 16.

St. Boniface Courier 9 février 1972: 1.

« Festival du Voyageur Ready for Next Week. » *St. Boniface Courier* 16 février 1972: 1.

« Festival du Voyageur 1972 Queen Contest Finalists. » *St. Boniface Courier* (supplément) 16 février 1972: 6.

S-T-R-E-T-C-H & SEW FABRICS. Publicité. *St. Boniface Courier* 23 février 1972: 7.

« Soiree [sic] a [sic] la Canayenne. » *Le Courier de Saint-Boniface* 23 février 1972: 8.

« Festival Was A Success In More Ways Than One. » *St. Boniface Courier* 1 mars 1972: 1.

Paquin, Mrs. O. Lettre. *St. Boniface Courier* 1 mars 1972: 8.

Vien, Rossel. « Marie-Lou en plus doux. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 21 mars 1972: 9.

1973

« ‘Queen Contest Good Advertising’, [sic] Says Festival du Voyageur Queen. » *St. Boniface Courier* 10 janvier 1973: 5.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 17 janvier 1973: 15.

« Artistic and Box Office Success Coming Back. » *St. Boniface Courier* 24 janvier 1973: 1.

« Ice Sculpting Competition. » *St. Boniface Courier* 31 janvier 1973: 1.

« Community Club News. » *St. Boniface Courier* 31 janvier 1973: 11.

« Queen Contest at Playhouse. » *St. Boniface Courier* 14 février 1973: 11.

« Le festival en marche. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 14 février 1973: 12.

« Agenda. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 21 février 1973: 5.

« Sports Important at Festival. » *St. Boniface Courier* 21 février 1973: 10.

St. Boniface Courier 21 février 1973: 10.

Le Rendez-Vous Restaurant. Publicité. *Le Courrier de Saint-Boniface* 21 février 1973: 16.

« Notules. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 28 février 1973: 2.

« French author to speak. » *St. Boniface Courier* 28 mars 1973: 15.

1974

« On veut une reine. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 9 janvier 1974: 8.

« A New Year A New Queen. » *St. Boniface Courier* 9 janvier 1974: 9.

« Gerard Prenovault official Voyageur. » *St. Boniface Courier* 9 janvier 1974: 9.

Rowson, Wes. « The Question Mark. » *St. Boniface Courier* 23 janvier 1974: 4.

« Festival. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 30 janvier 1974: 6.

- « St. Boniface Museum Open. » *St. Boniface Courier* 30 janvier 1974: 12.
- « Cercle Moliere [*sic*] presents. » *St. Boniface Courier* 6 février 1974: 1.
- « Festival Posters. » *St. Boniface Courier* 13 février 1974: 1.
- « Queen crowning gala. » *St. Boniface Courier* 13 février 1974: 1.
- Rowson, Wes. « The Question Mark. » *St. Boniface Courier* 13 février 1974: 4.
- « Gala du couronnement. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11.
- « Le Musée. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11.
- « On chante, on danse. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 13 février 1974: 11.
- « Queen crowning gala. » *St. Boniface Courier* 20 février 1974: 13.
- « Gerry et Ziz. » *Le Courrier de Saint-Boniface* 20 février 1974: 15.
- « Humorous Play About Riel. » *St. Boniface Courier* 13 mars 1974: 9.

Articles publiés dans *La Bastringue*

1973

Lemoine, Raymond. Éditorial. « Notre propre journal...pas pire hein? » *La Bastringue* mai 1973: 2.

Bérubé, Alice. « Spectacle. » *La Bastringue* décembre 1973: 6.

1975

« Stony Mountain Pow Wow. » *La Bastringue* mars 1975: 1.

Lesage, Pierrette et Nicole Fontaine. « TAM tam tam tam... » *La Bastringue* mai 1975: 3.

1976

« un peu d'historique... » *La Bastringue* décembre 1976: 1.

« la [*sic*] gigue de la rivière rouge. » *La Bastringue* dans *La Liberté* 9 décembre 1976: 3A.

Livres, chapitres de livre et articles

Allaire, Gratien. « Le rapport à l'autre: l'évolution de la francophonie de l'Ouest. »

Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux. Dir. Joseph Yvon Thériault.

Moncton: Éd. d'Acadie, 1999. 163-189.

Blay, Jacqueline. « Une étude du fait français au Manitoba (1870-1975). » Thèse de maîtrise.

Université du Manitoba, 1986.

---. *L'Article 23: les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba, 1870-*

1986. Saint-Boniface: Éd. du Blé, 1987.

Bocquel, Bernard. *Au pays de CKSB: 50 ans de radio française au Manitoba: grand reportage*.

Saint-Boniface: Éd. du Blé, 1996.

---. *CKSB, La Radio du Petit-Canada*. Saint-Boniface: Éd. du Blé, 2006.

---. Introduction. *Les Caricatures de Cayouche*. Saint-Boniface: Éd. du Blé, 1992.

Bourassa, Henri. *La langue gardienne de la foi*. Montréal: Bibliothèque de l'Action française,

1918.

Castonguay, Charles. « Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes-françaises. »

La Revue canadienne de Sociologie et d'Anthropologie / The Canadian Review of Sociology and Anthropology 16.1 (1979): 21-31.

---. « Le déclin des populations francophones de l'Ouest canadien. » *Cahiers franco-canadiens*

de l'Ouest. 5.2 (1993): 147-153.

Chaput, Lucien. *Vive la compagnie! 50 ans d'histoire en danse, chant et musique*. Saint-

Boniface: Éd. du Blé, 1997.

Côté, Luc et Jean-Guy Daigle. *Publicité de masse et masse publicitaire: Le marché québécois*

des années 1920 aux années 1960. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, 1999.

- Dorge, Claude. *Salut les amis! Allons au Festival avec Niko, Niski et _____*. Saint-Boniface: Éd. du Blé, 1975.
- Dubé, Albert-O. *La voix du peuple: L'histoire populaire de la presse écrite fransaskoise, 1910-1990*. Regina: La Société historique de la Saskatchewan, 1994.
- Fairclough, Norman. *Media Discourse*. London: Edward Arnold, 1995.
- Fauchon, André. « Le Manitoba français, une francophonie plurielle. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*. 13.2 (2001): 109-124.
- Groulx, Lionel. *Les Rapailages, Vieilles choses, vieilles gens*. Montréal: Éd. de l'A.C-F. Montréal, 1916.
- Hallion Bres, Sandrine. « La place de Louis Riel et des Métis dans l'histoire des Franco-Manitobains. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest: La question métisse: entre la polyvalence et l'ambivalence identitaires*. 14.1-2 (2002): 157-172.
- Lafontant, Jean. « Un médium-goupillon: *La Liberté*, hebdomadaire manitobain (1913). » *Demain, la francophonie en milieu minoritaire*. Saint-Boniface: Centre de recherche du Collège de Saint-Boniface, 1987. 267-301.
- Lussier, Antoine. « Les rapports entre les Bois-Brûlés et les Canadiens Français au Manitoba depuis 1900. » Les actes du premier colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 20 et 21 novembre 1981: *L'état de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*. Dir. Annette Saint-Pierre. Saint-Boniface: Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1981. 73-86.
- . Introduction. *Hold High Your Heads (History of the Métis Nation in Western Canada)*. De A.-H. de Trémaudan. Trad. Elizabeth Maguet. Winnipeg: Pemmican Publications, 1982. xviii-xxiv.

Mackintosh, Joe. *Andy DeJarlis: The Life and Time of an Old-Time Fiddler*. Winnipeg: Great Plains Publications, 2010.

Moirand, Sophie. *Une grammaire des textes et des dialogues*. Paris: Hachette, 1990.

Ouimet, Louis-Philippe. *Marcien Lemay: l'art de se réinventer*. Saint-Boniface: Éd. du Petit Hippias, 2005.

Painchaud, Robert. « Les Rapports entre les Métis et les Canadiens Français [*sic*] au Manitoba, 1870-1884. » *The Other Natives: The-Les Métis*. Dirs. Antoine S. Lussier et D. Bruce Sealey. Vol 2. Winnipeg: Manitoba Métis Federation Press; Éd. Bois-Brûlés, 1978. 53-74.

Pénisson, Bernard. *Henri d'Hellencourt: un journaliste français au Manitoba, 1898-1905*. Saint-Boniface: Éd. du Blé, 1986.

Philips, Louise et Marianne W. Jørgensen. *Discourse Analysis as Theory and Method*. London: Sage Publications, 2002.

Société franco-manitobaine. *Agrandir l'espace francophone au Manitoba: Toile de fond commune 2001-2050*. Adoptée en octobre 2001.

Documentaire

Mémère métisse. Janelle Wookey. Janelle Wookey Productions, 2008. DVD.

Sites internets

« A Guide to French Immersion Schools in Manitoba. » *Manitoba Education*. Government of Manitoba, révisé novembre 2009. 27 juillet 2011. <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/schools/fr_imm.html>.

Bower, Shannon. « 'Practical Results': The Riel Statue Controversy at the Manitoba Legislative Building. » *Manitoba History: The Journal of the Manitoba Historical Society* n° 42 (2001-2002): s. p. *Manitoba Historical Society*. 3 janvier 2013. <http://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/42/rielstatue.shtml>.

« FAQs. » Folklorama. s. é. s. d. 14 janvier 2013. <http://www.folklorama.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=53#2>.

Goldsborough, Gordon. « Memorable Manitobans: Stephen Juba (1914-1993). » *Manitoba Historical Society*, révisé le 18 octobre 2012. 3 janvier 2013. <http://www.mhs.mb.ca/docs/people/juba_s.shtml>.

---. « Reeves and Mayors: 1883-1971. » *Manitoba Historical Society*, révisé janvier 2012. 2 mai 2012. <http://www.mhs.mb.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=55&Itemid=53#1>.

« Henri Létourneau. [documents textuels documents sonores] - 1969 à 1980. » *Centre du patrimoine*. Société historique de Saint-Boniface, s. d. 3 janvier 2013. <http://archivesshsb.mb.ca/results.aspx?AC=GET_RECORD&XC=/results.aspx&BU=http%3A%2F%2Farchivesshsb.mb.ca%2Fsearch.aspx&TN=shsbdescriptions&SN=AUTO20557&SE=1132&RN=0&MR=10&TR=0&TX=1000&ES=0&CS=0&XP=&RF=WebRelevance&EF=&DF=WebFull&RL=0&EL=0&DL=0&NP=255&ID=&MF=GENERICFREWPMSG.INI&MQ=&TI=0&DT=&ST=0&IR=318636&NR=0&NB=0&SV=0&SS=0&BG=&FG=&QS=&OEX=ISO-8859-1&OEH=utf-8>.

« Histoire chronologique du Manitoba français. » *Centre du patrimoine*. Société historique de Saint-Boniface, s. d. 17 août 2011. <http://shsb.mb.ca/Au_pays_de_Riel/Chronologies/Manitoba_francais>.

Mattes, Catherine L. *Whose Hero? Images of Louis Riel in Contemporary Art and Métis*

Nationhood. Thèse de maîtrise. Concordia University, août 1998. *Bibliothèque et Archives Canada*. 3 janvier 2013. <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/ftp04/mq43534.pdf>>.

Meilleur, Marcel. « André ‘Andy’ Dejarlis: Métis Fiddler. (1914-1975). » s. é. s. d. 13 décembre 2012. <<http://www.metismuseum.ca/media/document.php/12035.pdf>>.

Peel's Prairie Provinces. University of Alberta, 2003-2009. <<http://peel.library.ualberta.ca/index.html>>.

« Recrutement: Rapports et statistiques. » 29 janvier 2011. <http://www.ustboniface.mb.ca/pdf/nouvelles/Recrutement_Rapports_Statistiques_juin_2010.pdf>.

SCENE Staff. « Manitoba's Francophone Musicians Get Together To Say ‘Thank you, Merci’ With New Cover Album. » CBC Manitoba. *CBC Radio-Canada*, 5 janvier 2012. 27 octobre 2012. <<http://www.cbc.ca/manitoba/scene/music/2012/01/05/manitobas-francophone-musicians-get-together-to-say-thank-you-merci-with-new-cover-album/>>.

« Société historique de Saint-Boniface. [documents textuels documents iconographiques] - 1927-1999. » *Centre du patrimoine*. Société historique de Saint-Boniface, s. d. 22 décembre 2012. <http://archivesshsb.mb.ca/results.aspx?AC=GET_RECORD&XC=/results.aspx&BU=http%3A%2F%2Farchivesshsb.mb.ca%2Fsearch.aspx&TN=shsbdescriptions&SN=AUTO21305&SE=1133&RN=3&MR=10&TR=0&TX=1000&ES=0&CS=0&XP=&RF=WebRelevance&EF=&DF=WebFull&RL=0&EL=0&DL=0&NP=255&ID=&MF=GENERICFREWPMSG.INI&MQ=&TI=0&DT=&ST=0&IR=318624&NR=0&NB=0&SV=0&SS=0&BG=&FG=&QS=&OEX=ISO-8859-1&OEH=utf-8>.

« Tableau 2.1: Population selon la langue maternelle, Manitoba, 1951 à 2006. » Statistique

Canada. *Gouvernement du Canada*, révisé le 18 janvier 2012. 17 janvier 2013.

<<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-642-x/2012008/tbl/tbl21-fra.htm>>.